





sommaire

4 préambule

Cadre réglementaire	p. 4
Pourquoi ce rapport ?	p. 5
Objectifs	p. 5
Construction	p. 6
Articulation avec l'Agenda 2030 et les politiques territoriales	p. 6

8 contexte territorial

Quelques chiffres clés
Les politiques locales
Compétences et intérêt
communautaire

20 bilan des actions menées

p. 10	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	p. 21
p. 12		
p. 19	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	p. 43
	L'épanouissement de tous les êtres humains	p. 58
	Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre les territoires et les générations	p. 73
	Développement des modes de production et de consommation responsables	p. 92



pré- ambule

Cadre réglementaire

Loi Grenelle 2, Code Général des Collectivités Territoriales

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "loi de Grenelle 2", a rendu obligatoire, pour toute collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, la production d'un rapport annuel d'évaluation sur sa situation en matière de développement durable.

Le décret d'application de la loi de Grenelle 2 soumet les collectivités à la présentation de ce rapport préalablement au débat d'orientation budgétaire, s'inscrivant ainsi dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens, dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Ce rapport, nouvel outil de dialogue local, porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, d'application et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2311-1-1, L2573-38, L4310-1, L3311-2, L5217-10-2, L3661-2, L71-110-2, L72-100-2 et L4425-2) impose lui aussi cette obligation légale pour assurer la cohérence des actions publiques avec les enjeux locaux et les orientations stratégiques retenues.

Pourquoi ce rapport de développement durable ?

À travers ce rapport, nous souhaitons présenter de manière claire et transparente l'ensemble des actions mises en œuvre en faveur de la transition écologique, de la cohésion sociale, de l'aménagement durable, de la préservation des ressources et du cadre de vie.

Ce document constitue un outil essentiel pour mesurer les progrès réalisés, identifier les axes d'amélioration, et orienter les politiques publiques à venir.

Il s'inscrit également dans une logique de sensibilisation et de mobilisation collective : les habitants, entreprises, associations, élus et agents publics ont tous un rôle à jouer dans cette dynamique.

Ce rapport reflète donc notre engagement à concilier les enjeux environnementaux, économiques et sociaux dans une vision partagée de l'avenir du territoire. Il témoigne de notre ambition d'agir, ici et maintenant, pour un Pays de Saint Gilles Croix de Vie plus résilient, solidaire et respectueux des générations futures.

Objectifs du rapport

Ce document a un triple objectif :



Rendre compte des actions de développement durable engagées.



Communiquer sur la mise en œuvre globale du développement durable en interne et sur le territoire pour améliorer la lisibilité des politiques menées.



Aider les élus à la décision, dans le cadre de la définition des orientations budgétaires.

Construction du rapport

Il a été structuré suivant les **cinq finalités du développement durable** telles que définies par l'article 110-1 du code de l'environnement, à savoir :

1

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

2

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.

3

L'épanouissement de tous les êtres humains.

4

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.

5

Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Articulation avec l'Agenda 2030 et les politiques territoriales

UNE APPROCHE GLOBALE ET NOVATRICE : l'Agenda 2030

Ce rapport permet, par ailleurs, de suivre les 17 objectifs de développement durable (ODD) à travers les actions territoriales menées.

L'Agenda 2030 est un programme global et universel adopté en 2015 par les 193 membres des Nations Unies. Il vise à promouvoir le développement durable à travers 17 objectifs, définissant un horizon idéal des sociétés pour 2030, englobant une justice sociale, la prospérité, la paix et la solidarité ainsi que la préservation des écosystèmes.



1 PAS DE PAUVRETÉ

Éradication de la pauvreté
Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.



10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Réduction des inégalités
Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à un autre.



2 FAIM «ZÉRO»

Sécurité alimentaire et agriculture durable
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Villes et communautés durables
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Santé et bien-être
Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Consommation et production responsables
Établir des modes de consommation et de production durables.



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Éducation de qualité
Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Lutte contre les changements climatiques
Prendre l'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Égalité entre les femmes et les hommes
Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.



14 VIE AQUATIQUE

Vie aquatique marine
Conserver et exploiter durablement les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Gestion durable de l'eau pour tous
Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.



15 VIE TERRESTRE

Vie terrestre
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, veiller à les exploiter de façon durable. Gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Énergies propres et d'un coût abordable
Assurer à chacun des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Paix, justice et institutions efficaces
Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Travail décent et croissance durable
Encourager la croissance économique soutenue, partagée et durable, un travail décent pour tous avec un plein emploi productif.



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Infrastructures résilientes et innovation
Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.



contexte territorial

Le contexte territorial du rapport de développement durable de l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie repose sur une dynamique de planification stratégique visant à concilier croissance démographique, préservation environnementale et résilience face aux enjeux climatiques. Voici les principaux éléments qui structurent ce contexte :





Situé le long de la côte vendéenne, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération regroupe 14 communes sur environ 300 km², avec une population de plus de 53 100 habitants. Ce territoire littoral est caractérisé par une forte attractivité résidentielle et touristique, ce qui entraîne des pressions sur l'urbanisation et les milieux naturels.

Quelques chiffres clés

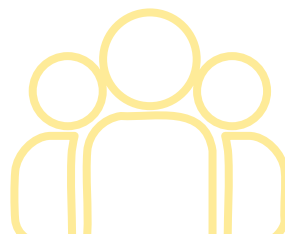


14
communes

292,2 km²
de superficie

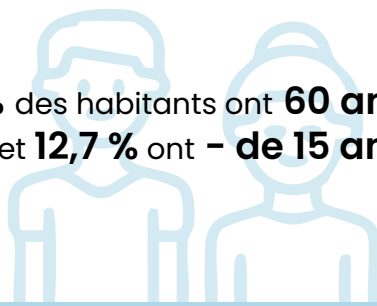
Densité moyenne de
182 hab/km²

53 176 habitants
au 1^{er} janvier 2022



26 007
ménages

45 % des habitants ont **60 ans et +**
et **12,7 %** ont **- de 15 ans**



Économie
qui repose sur le **tertiaire**
lié au tourisme.



Taux de **croissance**
moyen de **1,7 %**

Taux de
chômage
de **8,3 %**

52 628 logements



49,4 % en résidences principales
46,6 % en résidences secondaires
(et logements occasionnels)
4 % de logements vacants

733 logements construits
en moyenne par an de 2015 à 2022.

Consommation foncière
de 29,6 hectares/an
entre 2015 et 2022,
dont 19 hectares/an
pour l'habitat.





32 km de côte littorale

3 sites Natura 2000

7 espaces naturels sensibles sur **0,4 %** du territoire



2 800 ha de bois et forêts
soit **10 %** du territoire



4 cours d'eau principaux
3 lacs/retenues

19 installations de traitements
des eaux usées.
615 km de réseau

159 exploitations agricoles
(en diminution constante) dont **30 bio**.

67 % du territoire en surfaces agricoles.
(16 000 ha)

1 port de pêche avec une **43** bateaux **6** mareyeurs et **2** poissonniers.
La sardine représente les **¾** du tonnage pêché.



55 407 tonnes de déchets ménagers
collectées chaque année.

73 % des déchets sont valorisés.
(PAV, PAP et déchèteries)

**Consommation
énergétique**

de 1070 GWh,
40 % résidentielle,
couverte à 14,5 %
par des énergies
renouvelables.

**Gisement
théorique EnR**

de 695 GWh/an,
production annuelle
de 155 GWh/an.

Émission GES

de 233 kteqCO₂,
29 % agricole,
25 % transports,
15 % résidentiel.

249 km

d'aménagements
cyclables (en 2023).

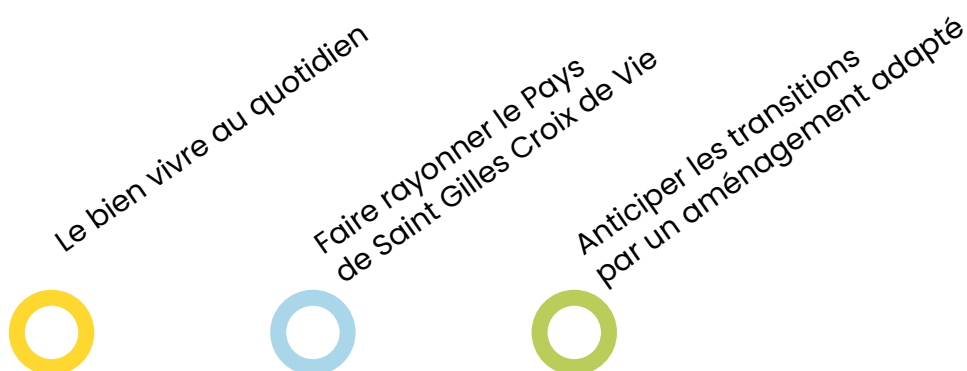
Les politiques locales

PROJET DE TERRITOIRE

Le 8 décembre 2022, les élus du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ont approuvé le **Projet de territoire**.

Ce dernier décrit la vision du territoire pour les années à venir. Il pose le cadre et les orientations qui seront déclinées en plans d'actions dans l'ensemble des domaines d'interventions de l'Agglomération.

3 axes d'articulation :



URBANISME ET AMÉNAGEMENT DURABLE

La stratégie d'aménagement repose sur deux documents de planification majeurs :

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Document stratégique à vingt ans, en cours de révision depuis 2023, visant à intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience, notamment la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050.

2000

Création du SCoT par la loi SRU

2005

Initiation par l'ancien Syndicat Mixte Mer et Vie. Périmètre défini par arrêté préfectoral du 6 juillet.

2010

Renforcement par la loi Grenelle 2.

2017

Approbation par délibération du Conseil Communautaire le 9 février.

2021

Loi Climat et Résilience.

2023

Bilan du SCoT et élaboration du PLUi-H.

2047

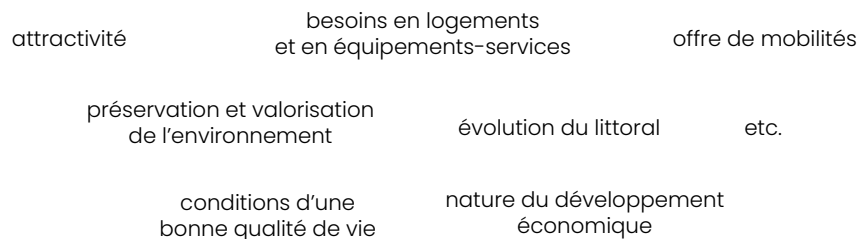
Horizon fixant les orientations de développement et les conditions d'urbanisation du territoire.

Les objectifs ?

- 1 Développer et appliquer une politique communautaire d'aménagement stratégique du territoire.
- 2 Mettre en cohérence les politiques sectorielles relatives à l'urbanisme, l'environnement, l'habitat, les déplacements, les implantations commerciales, les grands équipements...
- 3 Anticiper les conséquences du dérèglement climatique, les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

La mission aujourd'hui ?

S'interroger collectivement sur l'avenir que nous souhaitons pour notre territoire à échéance vingt ans, en traitant globalement différentes thématiques liées les unes aux autres :



Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

Document de planification à dix ans, lancé en parallèle du SCoT, qui encadre notamment les règles d'urbanisme, les besoins en logements et les mobilités durables.

2022 À compter du 1^{er} janvier, la Communauté de Communes devient Agglomération et prend la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) en lieu et place des 14 communes membres.

2023 Le Conseil communautaire prescrit le 13 avril, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur arrivant à son terme, les élus ont saisi l'opportunité de la prescription de l'élaboration du PLUi pour y intégrer un volet PLH : on parlera alors de PLUi valant PLH (PLUi-H).

Document de planification stratégique et réglementaire, le PLUi-H détermine les orientations du territoire pour les dix prochaines années au regard des différents enjeux liés au cadre de vie, et fixe également les règles de construction, de développement ou encore de préservation du patrimoine architectural et naturel.

Le travail en cours élaborant le PLUi-H devra être compatible avec les orientations et objectifs du SCoT et du PCAET.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Le **Plan Climat Air Énergie Territorial** du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (PCAET), adopté en 2023, constitue le socle de la stratégie environnementale. Il fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2050 :

- Réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

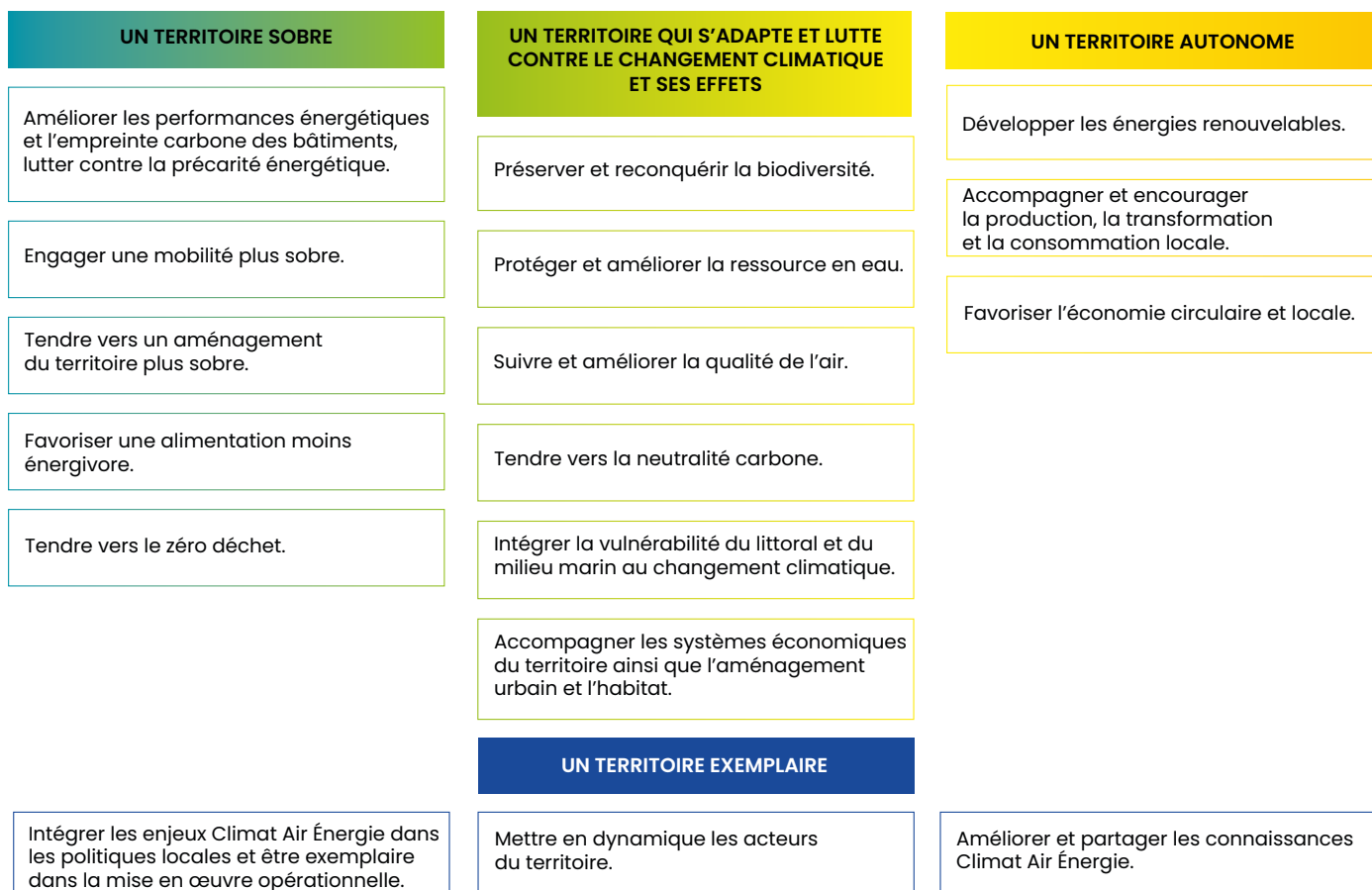
- Augmentation de la production locale d'énergies renouvelables, notamment solaire et éolienne.

- Renforcement du stockage carbone par la préservation des sols et le développement de pratiques agricoles durables.

Par ailleurs, l'Agglomération s'est engagée dans une démarche Zéro Artificialisation Nette (ZAN) visant à réduire de 50 % la consommation foncière d'ici 2031 par rapport à la décennie précédente, avec pour objectif final une artificialisation nette nulle en 2050.



L'action en faveur du développement durable menée par l'Agglomération se traduit notamment par la mise en œuvre, depuis 2023, du programme d'actions du PCAET.



SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, lancé en 2021 et adopté en février 2024, s'inscrit dans le Projet de territoire ainsi que dans le PCAET.

Un Projet Alimentaire Territorial constitue une opportunité pour élaborer une stratégie alimentaire durable à l'échelle d'un territoire. Son objectif est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en favorisant le développement d'une offre saine, de qualité et accessible à tous. Il encourage également les circuits courts et la valorisation des produits locaux, notamment biologiques, dans les cantines.

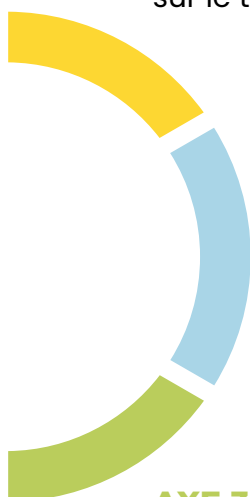
Depuis son lancement, le PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est coordonné par le Groupe Local de l'Alimentation. Cette instance rassemble une douzaine d'élus locaux ainsi qu'une douzaine d'acteurs du territoire, représentatifs et concernés, directement ou indirectement, par les enjeux liés à l'alimentation.



Le programme d'actions du PAT se compose de 22 actions structurées autour de 3 axes stratégiques :

AXE 1

Améliorer l'accessibilité aux productions locales et durables, notamment en structurant des filières sur le territoire.



AXE 2

Sensibiliser la population au "bien-manger".

AXE 3

Soutenir les modèles agricoles durables afin de garantir la pérennisation des exploitations agricoles et la gestion des ressources naturelles.



RISQUES LITTORAUUX ET ADAPTATION

Le territoire est exposé aux phénomènes littoraux : recul du trait de côte, risque de submersion marine, et d'autant plus dans un contexte de changements climatiques. Pour les affronter, la collectivité a mis en œuvre des stratégies de gestion.

Face au recul du trait de côte et aux enjeux menacés par le phénomène, l'Agglomération a décidé d'élaborer une stratégie locale de gestion du trait de côte (SLGTC) et applique une gestion intégrée du trait de côte avec la réalisation d'un diagnostic du territoire, puis l'élaboration de scénarios pour définir des modes de gestion, en concertation avec les acteurs du territoire et appropriés à chaque espace. Le but est d'anticiper le recul du trait de côte et d'adapter l'aménagement du territoire en conséquence.



Vis-à-vis du risque d'inondation et de submersion marine, la collectivité s'est dotée d'un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**, outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, visant à prévenir les inondations et à en réduire les conséquences sur notre territoire par une approche globale du risque. Sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, il permet plus particulièrement d'élaborer une stratégie pérenne de protection et d'aménagement du littoral pour la sécurité de toutes et tous.

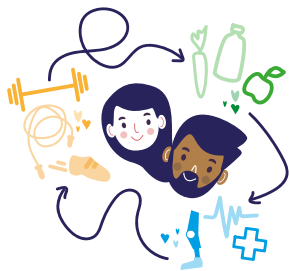
Le programme validé par le Comité Inondation Plan Loire le 17 octobre 2013, mis en œuvre sur 6 ans (2013 - 2018) a connu deux avenants consécutifs (2018 et 2020) prolongeant ainsi le PAPI de deux fois 2 ans en le faisant évoluer et en y intégrant de nouvelles actions. Fin 2022, le premier PAPI a pris fin, et l'Agglomération s'est lancée dans l'élaboration d'un second PAPI.

Dans l'attente de sa finalisation et afin de pouvoir mener les études nécessaires à sa conception, il a été choisi d'élaborer un Programme d'études Préalable (PEP).



L'animation du nouveau PAPI débutera en 2026 pour 6 ans (2026 - 2031).

SANTÉ



Le 17 octobre 2023, l'Agglomération, par l'intermédiaire de son Centre Intercommunal d'Actions Sociales, et l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire (ARS) ont signé un **Contrat Local de Santé** (CLS) pour 2023-2026.

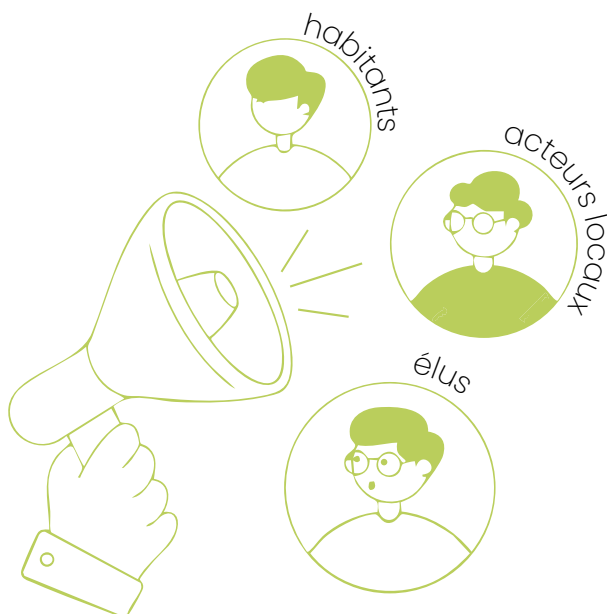
Ce contrat a pour ambition de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, d'améliorer les parcours de soins, et de soutenir les initiatives locales. Il vise également à renforcer la coopération entre les acteurs du territoire et à garantir une politique de santé de qualité, adaptée aux besoins locaux.

Concrètement, le CLS se décline en un programme de 24 actions co-construites avec les partenaires locaux. Ces actions couvrent des domaines variés : prévention, promotion de la santé, accès aux soins, santé mentale, santé environnementale, déterminants de santé (habitat, sport, alimentation, lien social...), parcours de santé et accompagnement médico-social. Ce dispositif favorise la coordination entre les acteurs et assure une cohérence avec le Projet Régional de Santé (PRS) porté par l'ARS.

L'objectif est d'élaborer, avec l'ensemble des acteurs de la santé, du social et du médico-social, un projet adapté aux spécificités du territoire pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

GOUVERNANCE ET CONCERTATION

L'élaboration de l'ensemble de ces documents stratégiques (SCoT, PLUi-H, PCAET, PAT, CLS...) s'appuie sur une concertation active avec les élus, les acteurs locaux et les habitants, afin de construire une vision partagée du développement durable du territoire.



Compétences et intérêt communautaire

Le rapport de développement durable porte sur le bilan des actions conduites au titre des activités internes de la collectivité liées aux compétences exercées et aux missions d'intérêt communautaire.





bilan des actions menées



Résidence autonomie "Les Primevères" - Saint Maixent sur Vie
© Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

FINALITÉ 1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

- p. 22** Promouvoir la rénovation énergétique du logement
- p. 24** Favoriser l'efficacité énergétique du patrimoine bâti de l'Agglomération
- p. 25** Améliorer les performances et la gestion de l'éclairage public
- p. 26** Développer les énergies renouvelables
- p. 28** Développer les transports collectifs
- p. 31** Favoriser la pratique du vélo sur le territoire via un schéma directeur cyclable
- p. 33** Développer l'usage des véhicules à faibles ou très faibles émissions
- p. 34** Développer le numérique responsable
- p. 36** Promouvoir la communication responsable
- p. 37** Diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur la collectivité
- p. 38** Coordonner une politique de transition écologique
- p. 39** Acculturer et sensibiliser aux enjeux climatiques
- p. 41** La budgétisation verte

ENJEU

Promouvoir la rénovation énergétique du logement.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Sensibiliser et accompagner les ménages dans la rénovation énergétique.
- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES des logements.

ACTIONS PHARES

Amélioration énergétique du parc de logements via des dispositifs d'accompagnement

La collectivité est engagée dans une politique volontariste visant à soutenir financièrement :

- accession à la propriété des primo accédants,
- production des logements locatifs sociaux,
- rénovation énergétique,
- adaptation du parc de logements des résidences principales.

Ce soutien s'est particulièrement accentué dans le cadre du plan de relance communautaire adopté le 19 novembre 2020, à l'occasion duquel des moyens supplémentaires ont été fléchés, pour une durée de 3 ans.

Cependant fin 2024, le conseil communautaire a apporté des modifications pour certains dispositifs pour les ajuster à la baisse.

Si dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, le soutien à la politique de l'habitat reste une priorité, cet accompagnement, lors du vote du budget primitif de cette année, a fait l'objet d'une création d'une AP/CP afin de mieux appréhender l'atterrissage des effets du plan de relance.

Les élus se sont alors saisis de cette opportunité pour réinterroger la pertinence de l'ensemble des aides directes de l'intercommunalité et proposer un recentrage, adopté lors du conseil communautaire du 17 juillet 2025.

SERVICE RÉDACTEUR
Habitat
FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Lutte contre le changement climatique
THÉMATIQUE
Les consommations énergétiques

Rénovation énergétique, favoriser au-delà des dispositifs nationaux (MaPrimeRenov), l'amélioration du parc de logements :

Maintien du dispositif **"Bouquets de Travaux"**.

Principal levier complémentaire pour la rénovation des bâtiments : plafond réhaussé à 25 % de 20 000 € HT de travaux maximum, avec bonus selon atteinte de classe énergétique ;

A	+ 1 500 €
B	+ 1 000 €
C	+ 500 €

Recentrage du dispositif **"Coup de Pouce"** sur les ménages très modeste et modeste, et sur une liste restreinte.

Maintien de l'aide pour l'**isolation thermique extérieure**.

Maintien de l'accompagnement pour l'étude d'opportunité d'installation de **panneaux photovoltaïque**.

Maintien **bonus matériaux biosourcés**.



Suppression de certains dispositifs :

Aide à la centralité : enveloppe urbaine identifiée très large et donc peu opérante.

Aide à la sortie de vacance : le territoire est en secteur tendu, enjeu faible voire nul sur la vacance.

Bonus équipements Énergies Renouvelables : pas dans les cibles prioritaires et peu pertinent compte tenu des évolutions réglementaires.

Aide à la rénovation des façades : périmètre trop large et pas dans les cibles prioritaires.

Ces aides sont déployées dans le cadre du guichet habitat en lien avec nos opérateurs (SOLHIA et ADILE) et dans le cadre du nouveau dispositif de contractualisation, le Pacte Territorial FRANCE RENOV.

Budget pluriannuel <i>Autorisation programme 2025-2029</i>	Crédits de paiements 2025	Consommés au 18/11/2025
7 661 174 €* <i></i>	1 858 250 €* <i></i>	1 547 389 €* <i></i>

* y compris soutien accession et production LLS.

**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



ENJEU

Favoriser l'efficacité énergétique du patrimoine bâti.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Renforcer l'efficacité énergétique.
- Développer une démarche d'écoconstruction en limitant l'impact environnemental des travaux et en participant au développement des matériaux biosourcés.

SERVICES RÉDACTEURS

Construction & Transition

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

THÉMATIQUE

Les consommations énergétiques

ACTIONS PHARES

Rénovation énergétique des bâtiments existants

Afin de massifier la rénovation énergétique, tant des logements que des bâtiments tertiaires pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, le Plan Climat annoncé en juillet 2017 a un double objectif :

- faire baisser la facture d'énergie,
- réduire les consommations d'énergie des bâtiments et faire des bâtiments publics des bâtiments exemplaires en la matière.

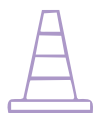


15 % d'économies d'énergie attendues d'ici 5 ans pour le parc immobilier de l'État.

Chantiers livrés en 2025 :



Salon de coiffure de Saint Maixent sur Vie
Isolation des combles en matériaux biosourcés + ITE



Déchèterie de Saint Hilaire de Riez
Couverture en bac acier des bâtiments de couleur claire, pour éviter la surchauffe du bâtiment.
Ombrières équipées de panneaux photovoltaïques au-dessus des plateformes de déchargement.



Mairie du Fenouiller
Isolation des combles ouate de cellulose + dalle acoustique en laine de bois. Murs isolés biofib trio (coton chanvre lin).

Utilisation des matériaux biosourcés pour les bâtiments neufs

La réglementation en matière d'utilisation des matériaux biosourcés évolue : dès le 1^{er} janvier 2030, une nouvelle obligation issue de la loi climat et résilience imposera d'utiliser 25 % de matériaux biosourcés ou bas carbone dans les projets de bâtiment aussi bien pour la construction que la rénovation.



Accueil groupe au Moulin des Gourmands

Ossature bois / doublage panneaux de peuplier / avancée de toiture sur les 4 façades.

Sobriété énergétique des bâtiments et équipements de l'Agglomération

Pour réduire les consommations énergétiques de ses bâtiments et équipements publics, l'Agglomération s'est dotée d'un plan de sobriété énergétique en novembre 2022. Ce plan vise à réduire les consommations électriques, mais aussi d'eau chaude, de carburants, d'eau et de papier avec la mise en œuvre d'actions à court, moyen et long termes. Un groupe de projet a été constitué afin d'accompagner la démarche de sobriété auprès des agents de la collectivité.

En 2025, un économiste de flux a été recruté et équipé d'une mallette d'appareils de mesure. Son rôle consiste à réaliser un état des lieux du patrimoine de la collectivité, optimiser la gestion technique des installations et mettre en place les actions de gestion et les travaux correctifs nécessaires afin de réduire les consommations énergétiques.

Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU



SERVICE RÉDACTEUR

Voirie

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

THÉMATIQUE

Les consommations énergétiques

ENJEU

Améliorer les performances et la gestion de l'éclairage public.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réduire le gaspillage énergétique.
- Limiter les nuisances environnementales liées à l'éclairage nocturne.

ACTIONS PHARES**Optimisation éclairage public : rétrofit**

Les programmes de rénovation de l'éclairage public sont engagés par le syndicat départemental, le Sydev. Dans le cadre de l'arrêté "nuisances lumineuses" du 27 décembre 2018, la suppression ou le remplacement des luminaires dont plus de la moitié de la lumière part vers le ciel (ULOR > 50 %) doit être réalisé avant fin 2025, c'est pourquoi les derniers points lumineux de type boule seront renouvelés dans le programme de rénovation 2025.

Les points lumineux n'étant pas équipés de technologie LED (de type SHP ou ordures métalliques), un programme de renouvellement dit "Relamping" a été engagé en 2023 pour réaliser le renouvellement complet des lampes en LED. Chaque année, plusieurs rues de nos zones d'activités sont renouvelées pour aboutir à un taux de 100 % en 2028.

712 relampés sur 812

Suivi des points lumineux renouvelés par an

Réduction des durées d'allumage

Le programme d'optimisation des temps d'allumage, débuté en 2022, a permis de réduire les temps d'allumage extinction à 21 h30 et allumage à partir de 6 h (ponctuellement 4 h30). Par conséquent, 2023 a été la première année qui a bénéficié de la réduction des temps d'allumage sur un hiver complet, à laquelle s'est ajouté l'impact partiel du relamping LED.

La consommation moyenne annuelle d'un point lumineux, au niveau départemental, est ainsi passée de 180 kWh/an en 2022 à 120 kWh/an en 2023 (contre 354 kWh/an en 2007).



**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



ENJEU

Développer les énergies renouvelables.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réduire la dépendance énergétique aux énergies fossiles.
- Développer et diversifier la production locale d'énergies renouvelables.

ACTIONS PHARES

Déployer des projets d'énergies renouvelables au travers de la Société de projets

La Société par Actions Simplifiées (SAS) "Énergie en Pays de Saint Gilles Croix de Vie" a été créée entre la Communauté d'Agglomération et Vendée Énergie et Territoires, dans une volonté commune d'accélérer le développement des projets énergies renouvelables sur le territoire.

La société peut porter des projets énergies renouvelables tels que des centrales solaires sur toitures des bâtiments publics, des ombrières solaires photovoltaïques, des centrales solaires au sol sur des zones de friche, des parcs éoliens ou encore des unités de méthanisation.

Création de la SAS le 17 juillet 2023

2 CENTRALES EN EXPLOITATION EN 2026

1 centrale en toiture de l'hôtel d'entreprises Vendéopôle à Saint Révérend, d'une puissance de 179,96 kWc (production annuelle : 189,1 MWh) ;

1 centrale en toiture du boulodrome de Coëx, d'une puissance de 69,3 kWc (production annuelle : 77,5 MWh) ;

5 PROJETS EN TRAVAUX EN 2026

1 centrale en toiture + 1 centrale sur ombrières au siège administratif, pour une puissance totale de 231,75 kWc (production annuelle : 260,1 MWh) ;

2 centrales sur ombrières au Multiplexe aquatique, pour une puissance totale de 469,35kWc (production annuelle : 508,9 MWh) ;

1 centrale sur ombrières à la déchèterie de Saint Hilaire de Riez, d'une puissance de 239,4 kWc (production annuelle : 265,9 MWh).

SERVICE RÉDACTEUR

Transition

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

THÉMATIQUE

Les énergies renouvelables

Soutien au Collectif Sol'aire Côte de Lumière

Le "Collectif solidaire pour le développement des énergies renouvelables sur la Côte de Lumière" appelé également "Sol'aire Côte de lumière" agit pour développer la part des énergies renouvelables consommées par les ménages résidents sur la Côte de Lumière, et en limiter le coût.

Il permet notamment aux particuliers d'acquérir et d'installer à un coût modéré des équipements photovoltaïques permettant d'autoproduire une partie de l'électricité dont ils ont besoin dans leur vie quotidienne ; il propose des conseils et des solutions permettant de réduire la consommation et d'optimiser le rendement de l'électricité produite contribuant ainsi à diminuer durablement la facture énergétique des ménages ; ou encore, il organise des réunions-conférences sur les installations photovoltaïques sur le territoire.

L'Agglomération soutien les actions du Collectif au travers d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € en 2024 et 2025.

Définition des Zones d'Accélération pour le développement des Énergies Renouvelables (ZAEEnR)

Dans le cadre de la loi d'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables, dite loi "APER", du 10 mars 2023, les communes ont dû identifier des zones favorables à l'accueil des installations de production d'Énergie Renouvelable ou de Récupération (EnR&R) terrestres : solaire photovoltaïque, chaleur renouvelable, éolien terrestre, méthanisation et hydroélectricité ; en fonction des potentiels du territoire, de la connaissance des projets et de la puissance déjà installée.

L'intercommunalité, disposant de l'ingénierie en matière de développement des énergies renouvelables et de cartographie, a accompagné les communes dans la réalisation des cartographies des ZAEEnR. Elle a, de ce fait, coordonné la définition des cartographies des zones d'accélération à l'échelle du territoire en identifiant une stratégie à l'échelle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et en proposant les cartographies, organisé la concertation publique associée au travers du forum "Développer les énergies renouvelables au Pays de Saint Gilles Croix de Vie", préparé les différents documents juridiques et veillé à l'atteinte des objectifs de productions d'énergies renouvelables définis dans le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Débat en Conseil Communautaire
du 6 juin 2024.

Structuration d'une filière bois énergie sur le territoire

Le bois énergie est la première énergie renouvelable consommée sur le territoire. Une majeure partie du bois énergie consommée sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie est importée alors que certaines communes littorales du territoire ont une densité bocagère (rapport entre le kilomètre de haies et la surface communale) importante par rapport à la moyenne régionale. Le potentiel de mobilisation de la ressource est donc important.

L'Agglomération souhaite faire émerger une filière bois en économie circulaire et offrir une valorisation économique aux agriculteurs favorisant la gestion durable des haies et la conservation de la haie bocagère.

Projet en démarrage en 2025.



**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



ENJEU

Développer les transports collectifs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Réduire l'usage de la voiture individuelle au profit des mobilités collectives.

ACTIONS PHARES

À la suite de sa prise de compétence comme Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) le 1^{er} janvier 2022, l'Agglomération a confié au cabinet TECURBIS la réalisation d'une étude d'accompagnement et de définition de la stratégie Transports et mobilités du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Cette étude, dont le rapport final a été livré en décembre 2023, a défini plusieurs axes de travail, en plus du transport scolaire intégralement repris par l'Agglomération en lieu et place de la Région pour le transport des élèves au sein du territoire intercommunal.

7 axes structurent le développement des services de mobilités :

- ① Mettre en place un véritable réseau urbain à l'année pour la zone dense.
- ② Instaurer un Transport À la Demande (TAD) en complémentarité avec le réseau régulier.
- ③ Renforcer les lignes régionales 568 et 572.
- ④ Implanter des services estivaux adaptés à la forte saisonnalité.
- ⑤ S'appuyer sur un Pôle d'Échange Multimodal (PEM) et une Maison de la Mobilité.
- ⑥ Développer l'usage des modes actifs au quotidien.
- ⑦ Promouvoir le partage de l'automobile.

SERVICE RÉDACTEUR

Transports et mobilités

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

THÉMATIQUE

La mobilité durable

Mise en œuvre du transport scolaire

Assurer en gestion directe depuis la rentrée 2023 le transport aller-retour domicile-établissement scolaire des élèves vers les collèges et le lycée de l'Agglomération.

1 600 élèves transportés chaque jour.

36 cars utilisés sur **11** lignes pour le transport des élèves.

129 points d'arrêt dont **1 sur 5** à mettre aux normes.

1 plate-forme d'échange au lycée Adeline Boutain.

Coût de revient pour l'Agglo : **~1 300 €** par élève / an.

Coût pour la famille : **170 €** pour l'année scolaire.



Mise en œuvre du transport à la demande

Cette action correspond à l'axe de travail n°2 de la stratégie Transports et mobilités.

Le service de transport à la demande Res'Agglo a été lancé le 1^{er} juillet 2024 sur les 14 communes en complément des transports réguliers moins accessibles aux habitants des zones peu denses.

Fonctionnement du lundi au samedi, de **7 h à 19 h**.

119 arrêts répartis sur le territoire, véhicules de **4 à 9** places dont un adapté PMR.

Réservation obligatoire la veille avant **12 h**.

3 € par trajet ou **90 €** par mois pour les actifs.

410 adhérents	2 570 trajets	423 voyageurs
au service	sur 1 an du 01/09/24 au 31/08/25	sur 1 an du 01/09/24 au 31/08/25

Valeur 2025

Favoriser l'intermodalité entre les différents modes de transport

Cette action correspond à l'axe de travail n°1 de la stratégie Transports et mobilités.

Le transport urbain régulier : la gestion des réseaux communaux préexistants Gillo'bus et Hilagobus a été reprise par l'Agglomération en 2022. Leurs horaires ont été ajustés afin de correspondre aux arrivées du TER en gare.

Gillo'bus	Hilagobus
16 957 montées*	12 333 montées*

*du 01/09/24 au 31/08/25

Perspectives pour 2026

Définir un véritable transport urbain à l'année en lançant une étude stratégique de définition du réseau.

Améliorer les lignes régionales 568 et 572 en plus du fonctionnement de la Littorale (en été)

À la rentrée 2025, la ligne 568 a été maintenue en période hivernale et repositionnée sur la commune de Saint Hilaire de Riez alors qu'elle était jusque-là suspendue après l'été pour un itinéraire passant par Orouët.



Mise en œuvre des navettes estivales

Deux circuits de navettes estivales (bassin Nord et bassin Sud) assurent la liaison entre les communes et les plages depuis l'été 2022. Elles circulent du lundi au samedi pendant les vacances scolaires de juillet et d'août.

Navette estivale Nord	Navette estivale Sud
798 montées	481 montées

Valeur 2025

Perspectives pour 2026

Augmenter la fréquentation avec 2 leviers :

- ① Réduire la durée des trajets en ciblant prioritairement les points d'arrêt principalement utilisés (grande plage et gare SNCF).
- ② Faire connaître le service en améliorant la communication. Identifier un réseau de relais.

Développer des solutions de mobilité partagée et sensibiliser les usagers aux alternatives à la voiture individuelle

Le développement des mobilités douces et actives, mobilise dans un premier temps, les ressources internes sur l'organisation de la phase 1 de l'étude d'élaboration du schéma directeur cyclable lancée en septembre 2025, afin de structurer une politique cyclable cohérente et adaptée aux spécificités du territoire.

Par ailleurs, l'Agglomération a relayé le dispositif régional de covoiturage abandonné depuis.

Perspectives pour 2026

Développer des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle et les faire connaître. Mettre en place progressivement des solutions de mobilité partagée autour des spectacles de La Balise.

**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



SERVICE RÉDACTEUR

Transports et mobilités

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

THÉMATIQUE

La mobilité durable

ENJEU

Favoriser la pratique du vélo sur le territoire via un schéma directeur cyclable.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Structurer le réseau cyclable pour favoriser le vélo comme mode de transport quotidien.
- Faciliter l'usage des vélos pour les agents et les utilisateurs.

ACTIONS PHARES

Renforcer la continuité cyclable entre les communes et les pôles d'attractivité.

Développer des infrastructures pour l'usage du vélo (stationnements)

Ces deux actions seront développées dans le cadre suivant :

Septembre 2025 marque le départ d'une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable et des modes actifs du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Cette mission d'étude, confiée au cabinet CODRA, se déroulera en 4 phases :

- 1 État des lieux et diagnostic initial.
- 2 Proposition de stratégies et esquisses de réseaux cyclables associés.
- 3 Approfondissement de la stratégie retenue, finalisation du schéma directeur cyclable et des modes actifs.
- 4 Déclinaison du schéma directeur cyclable en fiches actions avec affinement de l'estimation financière et de la programmation.

Le calendrier prévisionnel prévoit un rendu final de l'étude fin octobre 2026 pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable et des modes actifs.

2025

Typologie	Longueur totale en kilomètre
Piste cyclable en site propre bidirectionnelle	68,09
Voie verte	49,2
Bande cyclable marquée	23,09
Voie mixte piéton cyclable	18,32
Sens unique à contre sens cyclable	4,59
Piste cyclable sur trottoir unidirectionnelle	4,4
Chaucidou	2,69
Piste cyclable sur trottoir bidirectionnelle	2,24
Bande cyclable avec séparateur franchissable	0,75
Piste cyclable en site propre unidirectionnelle	0,14



Réalisations intercommunales en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM)

Piste cyclable RD6 la Jalonnière à la Zone d'Activité du Soleil levant
Total : 516 990 € dont 80 % de subventions (département, FEDER)
Piste cyclable RD6 de la Zone d'Activité du Soleil levant au Vendéopôle
Total : 297 382 € dont 70 % de subventions (département, État)
Brem sur Mer – Brétignolles sur Mer
Total : 350 690 € dont 40 % de subventions (département)

Liaison cyclable 2026

Fonds de concours 2025 versés à des communes membres

Saint Hilaire de Riez – Piste cyclable du parc du Terre Fort au centre-ville (rue Clemenceau et rue du Disque)
Total : 649 923 € dont 211 225 € de fonds de concours
Saint Hilaire de Riez Piste cyclable rue des Paludiers
Total : 497 465 € dont 174 113 € de fonds de concours
Saint Hilaire de Riez – Piste cyclable rue du Calvaire et rue de l'Aiguillon
Total : 145 395 € dont 31 545 € de fonds de concours
Coëx – Piste cyclable chemin de la Gagnerie
31 545 € de fonds de concours

ENJEU

Développer l'usage des véhicules à faibles ou très faibles émissions.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Décarboner la flotte de véhicules.
- Déployer un maillage cohérent de bornes de recharge électriques sur le territoire.
- Permettre l'accès à des équipements de distribution de carburants pour les motorisations alternatives.

ACTIONS PHARES

Poursuivre le renouvellement de la flotte en véhicules à faibles émissions

La collectivité remplace progressivement ses véhicules légers en fin de vie par des véhicules à motorisation électrique.

Pour assurer la collecte des déchets avec une motorisation à plus faible empreinte carbone, l'intercommunalité a investi dans deux camions-bennes à ordures ménagères (BOM) à motorisation électrique alimenté à l'hydrogène. Cet investissement permet de réduire de 80 % les émissions de CO₂ par rapport à la même tournée avec un véhicule au diesel.

17 véhicules légers électriques de service
2 bennes à ordures ménagères

Installation de bornes électriques pour les véhicules internes et ceux des usagers

Soutenir le passage à l'électrique pour les déplacements avec le déploiement de bornes publiques et privées.

4 bornes publiques de recharge pour véhicules électriques mises en place, en 2024 :

2 Lycée Adeline Boutain,
Saint Gilles Croix de Vie

1 Golf des Fontenelles,
L'Aiguillon sur Vie

1 Communauté d'Agglomération,
Givrand

8 Véhicules de services au siège et aux services techniques entre 2022 et 2024.

Poursuivre la mise en œuvre de la station mobile à hydrogène

Octobre 2023, une station mobile à hydrogène Lhyfe, accessible à tous, est installée à proximité du centre technique intercommunal. Dimensionnée à alimenter en hydrogène vert les 2 camions-bennes à ordures et les professionnels ou particuliers disposant d'un véhicule H2 à se ravitailler.

Le but ? Amorcer un maillage du territoire sur cette nouvelle énergie, en partant du point de production d'H2 vert de Bouin.

Quantités distribuées en H2 :

	2024	2025
2 bennes à ordures ménagères	1 469.853 kg	1 083.386 kg
Véhicules autres	40.066 kg	165.107 kg

Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU



ENJEU

Développer le numérique responsable.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réduire l'empreinte carbone des infrastructures numériques de la collectivité.
- Sensibiliser les usagers à des pratiques numériques responsables.

ACTIONS PHARES

Dans un monde de plus en plus connecté, le numérique est devenu un pilier essentiel de notre quotidien, tant sur le plan personnel que professionnel. Cependant, cette révolution numérique s'accompagne d'un impact environnemental et social non négligeable. C'est ici que le concept de numérique responsable, dans lequel la collectivité s'inscrit, entre en jeu.

Mise en œuvre de la stratégie numérique responsable en application de la loi REEN

Définir une charte numérique responsable et diffuser les bonnes pratiques

L'Agglomération travaille à la rédaction d'une charte numérique responsable afin de cadrer et accompagner les pratiques visant à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Cette charte qui devrait être effective en 2026 sera aussi diffusée auprès des 14 communes membres.

Maîtrise des impressions

Le service informatique œuvre à la mise en place d'actions pour maîtriser la consommation des ressources liées à l'impression. Comme mutualiser les copieurs entre services, débloquent les impressions à la demande, mettre en place des quotas d'impressions, utiliser une police éco-conçue ou encore acheter du papier issu de filière éco-responsable.

Allonger la durée de vie des équipements numériques

Nous assistons aujourd'hui à une croissance exponentielle des technologies numériques.

SERVICE RÉDACTEUR

Système d'information & France services

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

THÉMATIQUE

Les services numériques et communication responsables

Cette progression, bien que source d'innovation, engendre une quantité colossale de Déchets Électroniques (DEEE).

Pour agir en faveur du numérique responsable sur ce volet, la collectivité privilégie le remplacement par des pièces plus récentes plutôt que de changer l'équipement entier (mémoire RAM, disque dur).

Par ailleurs, les applications "full web" accessibles depuis un navigateur internet sont utilisées et permettent un équipement terminal plus durable.

Diffuser et appliquer les pratiques sur la réduction de la consommation d'énergie

Le numérique a un impact significatif sur la consommation d'énergie. Des efforts sont nécessaires pour améliorer l'efficacité énergétique des pratiques numériques. Pour cela la collectivité agit en utilisant le wifi plutôt que la 5G, en mettant en place des quotas sur les boîtes mail ou encore en coupant l'alimentation des équipements lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Animations et formations au numérique responsable pour tous les agents

La Digital CleanUp Days a été mis en place en 2024 en interne. Cet événement mondial s'appuie sur une sensibilisation par l'action.

L'objectif étant de générer une prise de conscience sur la pollution numérique et d'inciter les agents à agir concrètement sur 5 jours pour trier, nettoyer, supprimer ses actifs numériques : mails, documents...

37,54 Go de gagnés à l'échelle des 14 communes suite à cet événement.



Proposer une approche responsable au travers des ateliers numériques France services

L'espace France services du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, labellisé le 1^{er} septembre 2020, propose depuis 2022 une offre de service d'apprentissage au numérique sous l'appellation "Les ateliers numériques de Solène".

Les usagers peuvent **bénéficier gratuitement** :

d'**ateliers thématiques collectifs**, sur inscription, par groupe de 6 à 8 personnes

de **rendez-vous individuels** (de 30 à 45 minutes).

Le programme se décline sous 5 formes d'éducation au numérique : en pratique, ludique, d'apprentissage, éducatif ou responsable.

Le tri de photos, la création d'album photos et la gestion de la boîte mail figurent parmi les ateliers les plus plébiscités. À travers ces apprentissages, les usagers sont sensibilisés aux pratiques numériques responsables qui contribuent à la lutte contre le changement climatique :

Réduire l'empreinte carbone numérique : tri des mails, sélection et tri des photos, limitation du stockage inutile, usage raisonné des équipements.

Sobriété numérique : comportements plus sobres dans l'usage des outils numériques (streaming, cloud,...), sensibilisation à l'usage du réseau wifi plutôt qu'aux données mobiles...

Source baromètre du numérique 2025

52 % des Français déclarent ne pas savoir comment limiter leur empreinte numérique.

1 Français sur 2 souhaite un accompagnement physique et gratuit pour adopter des pratiques numériques plus responsables.

La consommation énergétique du numérique est en hausse, notamment via le streaming et le cloud.

Les ateliers numériques de Solène en chiffres

En collectif

Nombre d'ateliers collectifs organisés dans le thème "Numérique responsable" (tri de photos, gestion des mails, création d'albums) :

2022	2023	2024
7 sessions	9 sessions	9 sessions
14 séances	24 séances	20 séances
54 participants	138 participants	127 participants

Sur 3 ans, les ateliers collectifs toute thématique confondue ont été remplis par 1 668 participants.

Le nombre de participants aux ateliers "numérique responsable" représente 19 % de la demande pour ce thème.

En individuel

De 2022 à 2024, les rendez-vous numériques individuels ont profité à plus de 593 usagers, parmi lesquels, 208 ont été reçus (35 %), à leur demande, pour une gestion plus responsable de leur usage du numérique.

Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU



ENJEU

Poursuivre la communication responsable.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

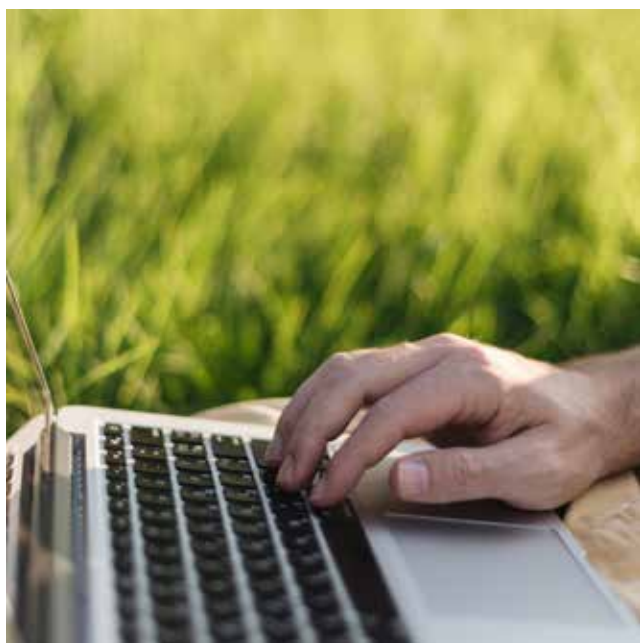
Réduire l'empreinte carbone de la communication de la collectivité.

ACTIONS PHARES

Suppression des médias obsolète

Suppression régulière des médias obsolètes présents sur le site internet et l'intranet. Cette démarche vise à optimiser la gestion des contenus numériques et à réduire l'empreinte carbone liée au stockage des données.

Pour les années à venir, il serait intéressant de travailler sur les possibilités d'hébergement de nos sites afin d'utiliser des serveurs "green".



SERVICE RÉDACTEUR
Communication
FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Lutte contre le changement climatique
THÉMATIQUE
Les services numériques et communication responsables

Privilégier le numérique à l'impression et la distribution

Le service Communication encourage, depuis 2020, l'ensemble des services à privilégier la promotion numérique afin de limiter les impressions papier et de réduire l'empreinte carbone.

L'objectif, pour 2026, est de réduire encore les impressions et la distribution des supports de communication en les remplaçant par des solutions numériques moins énergivores (application mobile).

SERVICE RÉDACTEUR

Transition

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

THÉMATIQUE

Les émissions de gaz à effet de serre

ENJEU

Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre de la collectivité.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Évaluer et engager la réduction des émissions de GES émis par la collectivité dans le cadre de son patrimoine et de ses compétences.

ACTIONS PHARES**Réaliser le Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de la collectivité**

Le BEGES est un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur une année d'une personne morale en vue de mesurer son empreinte carbone, d'identifier les principaux leviers d'amélioration et de définir des actions concrètes de réduction au travers d'un plan de transition. Le BEGES est obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et doit être mis à jour tous les 3 ans.

Au-delà de la conformité réglementaire, le BEGES doit pouvoir être un véritable outil stratégique pour faire un état des lieux précis de la situation, puis pour aider à réduire les coûts énergétiques, à renforcer la résilience face aux fluctuations des prix des combustibles fossiles, et à anticiper les évolutions législatives tout en répondant aux attentes croissantes des citoyens et des parties prenantes en matière de responsabilité environnementale. En ce sens, il peut constituer une étape clé vers une transition environnementale réussie.

L'Agglomération va donc réaliser son bilan de gaz à effet de serre via un groupement de commandes entre collectivités obligées et volontaires afin d'externaliser sa réalisation. Le marché sera notifié à la fin de l'année 2025 et le BEGES du patrimoine et des compétences de la collectivité sera rendu public en 2026.

Pour 2025, lancement du marché groupé BEGES entre collectivités obligées du secteur

En 2026, résultats du BEGES communiqués

Sensibiliser les élus et les agents de la collectivité

Dans le cadre de l'élaboration du BEGES, un temps/atelier de sensibilisation aux émissions de gaz à effet de serre à destination de l'ensemble des élus et des services sera mis en place. Il aura pour objectif de sensibiliser agents et élus aux actions à mettre en œuvre pour diminuer les émissions des gaz à effet de serre au sein de chaque service et activité.

Mise en place d'un temps ou atelier de sensibilisation en 2026.

Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU

ENJEU

Coordonner une politique de transition écologique.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Veiller à la prise en compte des enjeux climatiques dans les politiques de la collectivité.
- Structurer la gouvernance et le pilotage de la politique de transition écologique.
- Assurer une mobilisation croissante des acteurs du territoire.

ACTIONS PHARES

Mettre en œuvre, piloter et animer le Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été adopté le 15 juin 2023.

Il arrête des objectifs chiffrés ambitieux pour 2050 (réduction de 49 % des consommations énergétiques, production de 89 % d'énergies renouvelables, réduction de 56 % des émissions de gaz à effet de serre, stocker 96 % des émissions de GES et réduire les polluants atmosphériques).

Une ambition politique autour de 4 axes :

- 1 Un territoire sobre.
- 2 Un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets.
- 3 Un territoire autonome.
- 4 Un territoire exemplaire.

déclinés en 17 objectifs. Le programme d'actions définit 45 actions portées par l'ensemble des acteurs du territoire, sur une période de 6 ans de 2023-2028.

Par l'adoption du PCAET, la Communauté d'Agglomération s'est vue conférer le rôle de coordinateur de la transition écologique sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU



SERVICE RÉDACTEUR

Transition

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

THÉMATIQUE

La transition écologique

S'engager dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE)

Par délibération du 17 juillet 2025, l'Agglomération s'est engagée dans le programme "Territoire Engagé pour la Transition Écologique". Ce programme de l'ADEME, créé en septembre 2021, met à disposition des collectivités une démarche de planification et un programme d'actions pour définir, mettre en œuvre et piloter le projet de transition écologique des territoires.

Entrer dans ce programme permettra à la collectivité de structurer la gouvernance et le pilotage de sa politique de transition écologique, confirmer le PCAET comme feuille de route, se situer et dégager les principales pistes de progrès, redynamiser la mise en œuvre du programme d'actions, afin d'accélérer la transition écologique du territoire.

Intégrer à l'assemblée des partenaires du GIEC des Pays de la Loire

Créé par la Présidente de la Région des Pays de la Loire en 2021, le Groupement Interdisciplinaire d'Experts sur le Climat (GIEC) des Pays de la Loire s'attache à fournir et à diffuser des connaissances scientifiques sur les changements climatiques et leurs répercussions pour le territoire ligérien. L'intercommunalité fait partie de l'assemblée des partenaires du GIEC Pays de la Loire et apporte une aide financière annuelle de 3 500 € soutenant le Comité 21, établissement portant le GIEC, dans l'animation et la coordination des travaux.

SERVICE RÉDACTEUR

Transition

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

THÉMATIQUE

La culture climat

ENJEUAcculturer et sensibiliser
aux enjeux climatiques.**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Acculturer les élus, les agents et le grand public aux enjeux climatiques.
- Induire un changement de comportement face aux enjeux climatiques.

ACTIONS PHARES**Élaboration d'un programme d'animations et de communication**

Avec la mise en œuvre du PCAET, un plan de communication a été élaboré sur la période 2023-2026 et validé en juin 2024. Il permet de diffuser et de promouvoir les enjeux climat air énergie, les objectifs et actions du PCAET auprès de 7 publics cibles : élus et agents publics, grand public (habitants, usagers et associations), touristes, scolaires et enseignants, et entreprises, dont les agriculteurs.

Organisation d'un évènement annuel sur la transition écologique

Depuis l'approbation du PCAET, la collectivité organise, chaque année, un événement phare sur la transition écologique (soirée de lancement du PCAET le 8 juin 2023, forum des énergies renouvelables le 19 avril 2024).

En 2025, la première édition "Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, Au carrefour des Possibles", les 11 et 12 avril, a été un véritable moment d'échanges, de découverte et d'inspiration autour de la transition écologique.

La matinée du vendredi, orientée sur l'information, la montée en compétences et les témoignages d'entreprises locales, a accueilli les professionnels du territoire venus pour engager ou poursuivre la transition écologique et énergétique de leur entreprise.

Le samedi après-midi, consacré au grand public, a donné la voix aux initiatives locales et à la découverte des actions concrètes en faveur de la transition écologique.

Les visiteurs, petits et grands, ont pu découvrir des stands, expositions et animations autour des thèmes de l'habitation, du déplacement, de la consommation et de la préservation.

L'évènement s'est conclu par une conférence d'Amaury GUÉRIN, navigateur local, explorateur et observateur passionné de notre planète.

1 plénière, **4** tables rondes et **2** animations pour les entreprises

28 stands, **1** exposition, **5** animations et **1** conférence pour les particuliers

40 entreprises, **1** flux continue de visiteurs grand public et **> 150** personnes présentes à la Conférence

Formation des élus aux enjeux climat, air, énergie

Pour améliorer leur connaissance et s'approprier le programme d'actions du PCAET, les 14 Maires du territoire ont suivi une formation sous la forme de petits déjeuners en janvier et février 2025.

Chaque maire a pu suivre 2 ateliers consacrés à la boîte à outils contenue dans le programme d'actions du PCAET. Ces temps de formation se sont intéressés plus particulièrement aux leviers d'actions des habitants et des entreprises du territoire ainsi qu'aux moyens des collectivités pour les soutenir. Un focus a été fait sur l'exemplarité des collectivités territoriales et les actions du PCAET dont elles peuvent se saisir pour leurs propres transitions écologique et énergétique.

Organisation d'animations et sensibilisation des agents

Les agents sont informés mensuellement par un journal interne, des actions mises en place ou sensibilisés sur une thématique de la transition écologique et énergétique au travers de l'info "Climat, passons à l'action !" dans Le P'tit Bulletin de l'Agglomération. En 2025, les agents ont été sensibilisés plus précisément aux enjeux de la sobriété au travers des écogestes quotidiens à appliquer au travail : réduire la consommation d'énergie en éteignant les lumières, en limitant le chauffage et la climatisation, éviter de laisser les équipements en veille, imprimer recto-verso ou encore trier correctement les déchets sont autant de réflexes simples mais efficaces permettant d'agir pour le climat.

Sensibilisation des scolaires

Programme Écopousse auprès des écoles élémentaires

Labellisé par le Ministère de la Transition écologique, Écopousse est un programme de sensibilisation simple et ludique à la transition écologique. L'objectif est de sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires et de rendre les enfants acteurs de la transition écologique à l'école et à la maison. Il prévoit notamment : 3 ateliers animés par La Cicadelle, la mise à disposition d'outils pédagogiques, l'implication des familles avec un jeu de cartes des écogestes à adopter à la maison...

Animations auprès des collèges, du lycée et de la MFR

Depuis 2025, les élus ont souhaité ouvrir les animations scolaires aux deux collèges, au lycée et à la MFR du territoire en leur proposant des Fresques du Climat Junior, des Ateliers "Inventons Nos Vies Bas Carbone" Junior et des Fresques de la biodiversité Junior. Ces trois ateliers adaptés pour un jeune public proposent un apprentissage progressif des causes du réchauffement climatique à la prise de conscience de la nécessité d'un mode de vie plus sobre. Ils invitent les jeunes à devenir acteurs d'un monde plus sobre et respectueux de la planète.

Sur l'année scolaire 2024/2025 :

30 classes (10 écoles) ont participé au programme Écopousse soit **681** élèves sensibilisés.

4 classes (MFR et Lycée) dont une représentation d'éco-délégués ont assisté à des ateliers soit **82** élèves sensibilisés.



Création d'outils de communication et sensibilisation

Depuis 2023, l'intercommunalité communique autour de la culture Climat Air Énergie sur le territoire : guide à vocation pédagogique présentant le PCAET, vidéos, pages web sur le site de l'Agglomération. En 2025, elle a réalisé une exposition itinérante, à destination des habitants, pour se saisir des leviers d'actions dans leur quotidien, qu'elle met à disposition des 14 communes du territoire.

5 outils de communication et sensibilisation créés par l'Agglomération.



Appui aux animations des acteurs du territoire

Tout au long de l'année, l'Agglomération accompagne les acteurs du territoire dans la mise en place d'animations et d'actions de sensibilisation sur les enjeux de la transition écologique en relayant leur communication sur ses différents réseaux ou encore en mettant à disposition du matériel ou des salles. Elle apporte ainsi son soutien pour faciliter la visibilité des forces vives du territoire et de leurs animations.

Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU



SERVICE RÉDACTEUR
Finances et budget
FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Lutte contre le changement climatique
THÉMATIQUE
Le financement

ENJEU

La budgétisation verte.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Permettre une meilleure remontée des données d'investissement des collectivités en faveur du climat.
- Apporter une aide pédagogique pour mesurer l'impact des projets portés par la collectivité.

ACTIONS PHARES

Mise en œuvre du budget vert

Le verdissement budgétaire est une approche innovante pour encourager les acteurs publics, économiques et les citoyens à adopter des pratiques plus durables. Le budget vert est un outil qui permet de chiffrer les impacts environnementaux et sociaux des décisions budgétaires. Il incite à identifier les investissements les plus rentables en termes de transition écologiques et de mesurer les progrès réalisés au fil du temps.

Le verdissement du budget intègre les considérations environnementales et sociales dans les décisions budgétaires et les activités de la collectivité et participe à l'établissement de son rapport DD. Cela contribue d'une part à atteindre les ODD mais surtout à créer des communautés durables et résilientes.

L'usage de cet outil reconnu mondialement permet aussi de comparer la portée des actions avec celle d'autres territoires qui l'utilisent ou tout simplement de pouvoir communiquer avec des indicateurs précis de la manière dont met en œuvre une collectivité son projet de territoire. Ce processus consiste donc à intégrer les considérations environnementales et sociales dans les décisions budgétaires et les activités de la collectivité. Cela implique d'aligner les dépenses et les investissements sur les priorités des objectifs retenus en cohérence avec le projet de territoire.

La mise en place de l'annexe intitulée "Impact du budget pour la transition écologique" est effective à compter du compte administratif 2024 (Décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024).

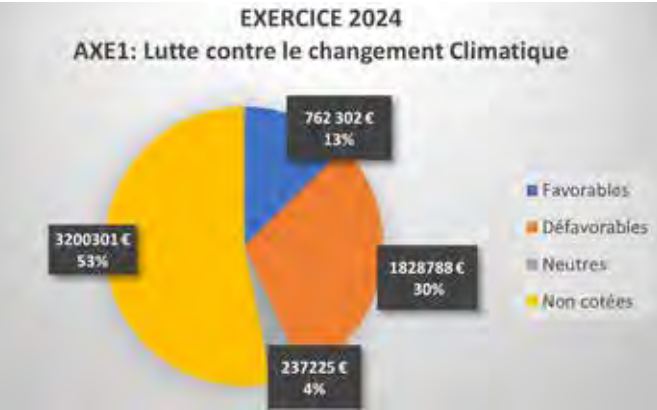
Les objectifs de transition écologique correspondent aux six axes suivants :

- 1 Atténuation du changement climatique.
- 2 Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels.
- 3 Gestion des ressources en eau.
- 4 Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques.
- 5 Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols.
- 6 Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour l'axe 6° ;
- à compter de 2027 pour tous les axes.

À partir de l'exercice 2024, les dépenses pour lesquelles, la contribution aux objectifs de transition écologique est obligatoirement présentée, sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :



À partir de l'exercice 2025, la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement pour l'ensemble des dépenses réelles d'investissement exécutées au sein des budgets M57 et M4, hors remboursement des annuités d'emprunt.



FINALITÉ 2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

- p. 44** Lutter contre les nuisibles
- p. 46** Encourager le développement d'actions favorables à la "biodiversité"
- p. 47** Gérer et préserver les espaces naturels sensibles
- p. 48** Suivre et préserver le littoral
- p. 50** Prévention des déchets
- p. 52** Valorisation et réemploi des déchets
- p. 53** Gérer l'assainissement et la qualité de l'eau en résultant
- p. 55** Optimiser les prélèvements agricoles en eau
- p. 56** Prise en compte de la biodiversité, des milieux et des ressources dans le SCoT et le PLUi-H

ENJEU

Lutte contre les nuisibles.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Favoriser la biodiversité par la lutte contre les espèces invasives.

ACTIONS PHARES

Lutte contre les frelons asiatiques

La destruction des colonies de frelons asiatiques sur le territoire est prise en charge depuis 2016 par l'Agglomération. Les interventions de destructions sont assurées par la Société BIONE0, prestataire extérieur, un agent communautaire assure l'expertise et le relais entre les demandes reçues à la collectivité et le prestataire.

Chaque sollicitation est analysée par l'agent communautaire, puis transmise à l'entreprise. Lors de l'intervention de l'entreprise :

- S'il s'agit bien d'un nid frelons asiatiques, la destruction de la colonie est réalisée, le coût est pris en charge par la collectivité ;
- S'il n'y a pas de nid, l'entreprise conseille au demandeur d'appliquer un répulsif naturel où se trouve les frelons asiatiques, le coût n'est pas pris en charge par la collectivité ;
- S'il s'agit de nids de guêpes, frelons européens, etc, le coût de l'éventuelle intervention de l'entreprise n'est pas prise en charge par la collectivité.

La saison de destruction des colonies est encore en cours pour l'année 2025 : 633 demandes d'interventions traitées et 551 colonies de frelons asiatiques détruites. Le montant dépensé pour l'instant : 42 520,80 € TTC.

Pour 2024 (année pluvieuse donc moins favorable au développement des frelons asiatiques) : 295 demandes d'interventions ont été traitées et 264 nids ont été détruits sur le territoire pour un montant de 22 544 € TTC.

SERVICE RÉDACTEUR

Environnement

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

THÉMATIQUE

La biodiversité

Lutte contre la chenille processionnaire du pin

Depuis 2017, l'Agglomération met en place un plan de lutte propre à son territoire utilisant des méthodes combinées et accompagne les communes dans la lutte contre la prolifération de la chenille processionnaire du pin, espèce qui peut être dangereuse pour l'homme et les animaux (traitement biologique des espaces publics des communes, piégeage des papillons mâles, "gouttières" à chenilles, lutte par les auxiliaires, etc.).

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Depuis plusieurs années, la collectivité met en place la lutte contre la Jussie dans le lac du Gué Gorand, dont elle est gestionnaire. Cela consiste à l'arrachage manuel ou mécanique de la Jussie et la destruction des rémanents afin d'empêcher sa prolifération et refermer totalement le milieu.

L'arrachage se fait sur une partie du lac par les services techniques de la collectivité et par un prestataire pour l'autre partie.



Avant interventions



Après interventions

Dans le cadre de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral, le garde du littoral procède à l'arrachage de baccharis, yucca, herbes de la pampa, etc. et destruction afin de préserver la flore locale, limiter la fermeture des milieux et préserver le paysage.



Lutte contre le baccharis

Enfin, dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et du Contrat Territorial EAU (CTEAU) Auzance-Vertonne, un agent communautaire mettra en œuvre le programme d'actions de restauration de l'Écours-Brandeau dont notamment la lutte contre la Renouée du Japon (arrachage et brûlage).

**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



ENJEU

Encourager le développement d'actions favorables à la biodiversité.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Favoriser la biodiversité par la gestion écologique des espaces verts.
- Former les citoyens à l'importance de la préservation de la biodiversité.

ACTIONS PHARES

Accompagner les collectivités dans la mise en place d'éco-pâturage

L'Agglomération suit depuis 2022 les communes engagées dans l'amélioration de la biodiversité de leurs espaces verts et naturels, dans la mise en place de l'éco-pâturage.

Cet accompagnement prend la forme d'une mise à disposition gratuite de matériel pour la réalisation des clôtures des enclos. Le matériel mis à disposition comprend des piquets châtaigniers, du grillage, du fil galvanisé et des petites fournitures.

En 2024, la collectivité a mis en place l'éco-pâturage pour l'entretien et la mise en valeur des espaces du Moulin des Gourmands à Saint Révérend.

L'association d'insertion ASFODEL s'est chargée de la pose de la clôture pour un montant total de 1 833 € TTC. "Éco-pâturage Vie et Marais" y mets des moutons et des chèvres, pour un montant annuel de 884,75 € TTC pris en charge par l'Office de Tourisme Intercommunal, en qualité de gestionnaire du site.

Mise en œuvre d'un programme d'animations scolaires et grand public

Animations destinées aux enfants scolarisés en école élémentaire pour les sensibiliser à la préservation de la biodiversité et à la protection du patrimoine naturel des dunes. Elles sont assurées par les animateurs des associations "La Cicadelle" et "BEAnimations".

SERVICE RÉDACTEUR
Environnement
FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
THÉMATIQUE
La biodiversité

Le garde du littoral assure également différentes animations auprès du public sur le cordon dunaire appartenant au Conservatoire du Littoral.

Animations réalisées en 2024

Les actions avec la Cicadelle et BEAnimation ont sensibilisé 487 élèves (22 classes) sur les thèmes "Promenons-nous dans le marais", "Qui se cache sous les rochers à marée basse", "La dune réveille nos sens", "À la découverte de l'estran rocheux", "Les fleurs et leurs secrets", "Quels sont les animaux qui participent à la création du sol".

Pour un montant total de 6 814€.

Animations du garde du littoral en 2025

- 1 chantier Lycée Nature au Pont Jaunay (fauche, débroussaillage, abattage, réouverture de dépression dunaire) : ± 25 étudiants ;
- 2 animations avec le Lycée Nature pour ASFODEL (gestion/fragilité de la dune) : 30 personnes ;
- 1 animation sur 2 jours avec le Lycée Nature (fauche arrachage jeunes baccharis et cyprès, abattage débroussaillage) : ± 8 personnes ;
- 1 stand au forum Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, Au carrefour des Possibles ;
- 1 animation CP/CEI d'Aizenay à la Gachère : 28 enfants ;
- 2 visites grand public (50 ans du Conservatoire) au Pont Jaunay : 20 personnes
- 2 chantiers Lycée Nature à La Gachère (arrachage baccharis, réouverture mare, débroussaillage et arrachage chênes vert en fin d'année): ~ 25 étudiants + 25 autres mi-décembre.

Soit 100 personnes sensibilisées (hors scolaires).

Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU



SERVICE RÉDACTEUR

Environnement

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préservation de la biodiversité,
la protection des milieux et des ressources

THÉMATIQUE

Les milieux naturels

ENJEU

Gérer et préserver les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Favoriser la biodiversité par la gestion écologique des espaces naturels.

ACTIONS PHARES

Les Espaces Naturels Sensibles sont des sites naturels fragiles, voire menacés, qui présentent un intérêt écologique fort devant être préservé et qui constituent des lieux de découverte de la biodiversité. La mise en œuvre de cette politique par les Conseils Départementaux vise à répondre à deux grands objectifs :

Préserver les espèces, les milieux naturels et les fonctionnalités écologiques des écosystèmes ;

Sensibiliser à la richesse et à l'importance de la biodiversité, via l'ouverture et l'aménagement des sites, sauf fragilité avérée des milieux.

Les Conseils Départementaux s'appuient sur des gestionnaires locaux pour gérer leurs ENS.

Gestion du lac du Gué Gorand

La retenue d'eau créée par le barrage présente une superficie de 25 ha. La retenue est entourée par l'Espace Naturel Sensible des rives du lac du Gué Gorand, propriété du Département dont la Communauté d'Agglomération est désignée gestionnaire.

L'entretien est assuré par l'association d'insertion ASFODEL, pour un coût qui s'élève pour l'année 2025 à 15 750,62€ TTC. Le Département a participé à hauteur de 5 599 € (subvention).

Gestion des marais

Le Conseil départemental de Vendée et le Conservatoire du Littoral ont achetés ou sont en cours d'acquisition de plusieurs parcelles de marais de la Vie sur les communes de Saint Gilles Croix de Vie et Le Fenouiller. Un programme de gestion de ces marais sera défini et réalisé par la Communauté d'Agglomération.


**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**


ENJEU

Suivre et préserver le littoral.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Suivre et protéger le cordon dunaire.

ACTIONS PHARES

Gestion des cordons dunaires

Les cordons dunaires constituent une richesse de notre patrimoine naturel et accueillent chaque année des milliers de promeneurs. Sous la surveillance et l'entretien du Garde du Littoral, ces sites fragiles sont à valoriser et surtout à protéger.

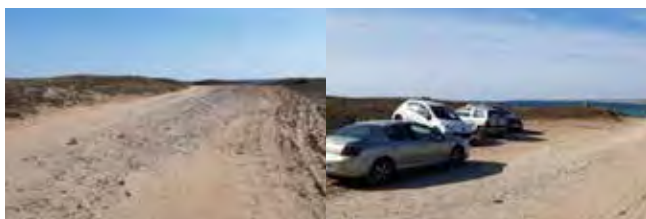
La pression exercée sur le site dunaire de la Sauzaie conduit à l'élaboration d'un programme global d'aménagement et de gestion : "Le plan de gestion des Dunes de la Sauzaie". Son objectif est la gestion de la fréquentation, en termes d'accès et de cheminements au sein de la dune et la préservation du cordon dunaire.

Depuis octobre 2012, le Garde du littoral assure l'entretien et la surveillance des terrains du Conservatoire du Littoral (plus de 153 ha). Par sa présence sur les dunes, le Garde du littoral assure l'information et la sensibilisation du public à la protection de la dune.

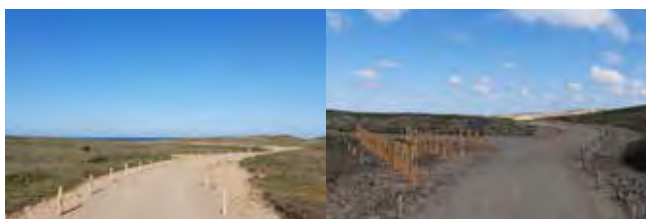
SERVICE RÉDACTEUR
Environnement
FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
THÉMATIQUE
Les milieux naturels

Ces interventions concernent :

- entretien des clôtures, panneaux, ganivelles,
- entretien de la dune grise, limitation de l'envahissement des mottées et pelouses dunaires,
- travaux forestiers et débroussaillage des sentiers et des aires d'accueil,
- collecte des déchets, ramassage au sol,
- suivi de l'évolution des milieux et des espèces,
- suivi et contrôle des espèces invasives,
- surveillance des sites et de leur fréquentation,
- sensibilisation des scolaires et du public.



Avant travaux de la rue des Taillées



Après travaux de la rue des Taillées réalisés en 2024

Animation du site Natura 2000 dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay

La dune de la Sauzaie et les marais attenants sont concernés par un Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C n°5200655) au titre de la Directive "Habitats".

Le périmètre Natura 2000 "Dunes de la Sauzaie – Marais du Jaunay", d'une superficie de 1 138 ha, a été transmis à la Commission Européenne en juillet 2003. L'Agglomération est la structure animatrice de ce site dont la mission est d'assurer l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs du site. Compétent sur le marais, le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay accompagne la collectivité dans l'animation du site Natura 2000 sur le secteur des Marais du Jaunay.

L'animation consiste à :

Développer l'information et la sensibilisation autour de Natura 2000 ;

Apporter l'assistance technique à l'élaboration des projets, coordonner les partenaires, s'assurer de la conformité des actions ;

Encourager et accompagner la mise en place des contrats, de la charte Natura 2000, poursuivre la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ;

Assurer la mise en œuvre des actions du DOCOB et du plan de gestion des Dunes de la Sauzaie.

Être le correspondant de la DREAL et de la DDTM, apporter conseil et expertise à l'Etat pour tout ce qui concerne le site Natura 2000 ;

Poursuivre les suivis écologiques sur le site.

L'objectif recherché est de permettre le maintien du site en bon état de conservation, la préservation et la restauration des habitats naturels ayant justifié la désignation du site.

Pose annuelle de clôtures

Cette action vise à assurer le maintien du trait de côte et de sa végétation en limitant le piétinement du pied de dune, par la pose d'une clôture à mouton sur l'ensemble du littoral. Des panneaux informatifs permettent de sensibiliser le public à la protection de la dune.

En 2024, 12 700 mètres de clôtures ont été posés pour un montant total de 99 406.40 € TTC.

**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



ENJEU

Prévention des déchets.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Limiter la production des déchets.

ACTIONS PHARES

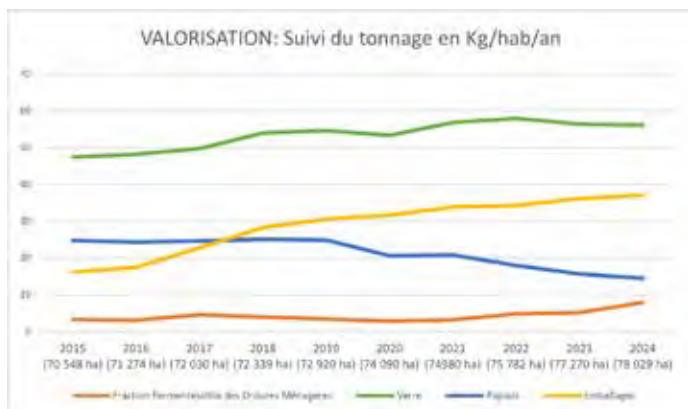
Faire évoluer les principes de la tarification incitative

La tarification incitative fait partie des dispositions des lois Grenelles et la loi TEPCV fixe des objectifs de couverture du territoire national pour le financement de la collecte et du traitement des déchets par ce mode de tarification.

Adoptée au 1^{er} janvier 2018 sur le territoire en lieu et place du financement via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance incitative responsabilise le consommateur usager du service de collecte. Elle modifie l'approche de l'usager sur sa production de déchets en intégrant plus lisiblement la composante financière.

La production d'ordures ménagères résiduelles par habitant a ainsi diminué de 29,5 % de 2015 à 2024, et diminuée de 6,5 % de 2023 à 2024.

Sur la période 2015 - 2024, la part valorisable des déchets quotidiens collectés (hors déchèteries), augmente, l'élimination diminue de 25,2 %. Sur cette période, la quantité collectée (valorisables + non valorisables) passe de 323 Kg/hab./an à 271 Kg/hab./an soit une baisse de 16,1 %.



SERVICE RÉDACTEUR

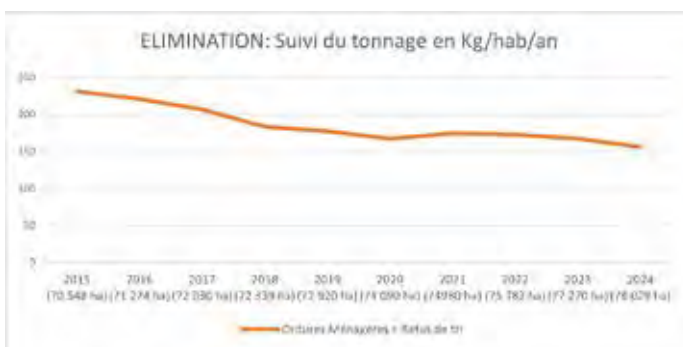
Déchets

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

THÉMATIQUE

Les déchets



Accompagner le compostage individuel et de quartier

Des composteurs sont à disposition des foyers, moyennant une participation financière de 22 €.

992 composteurs distribués en 2024

5 852 composteurs mis à disposition depuis 2014

10 sites de compostage collectif sur le territoire

Pavillons de 5 à 10 m³

Données 2024

Les pavillons équipent les communes de Brétignolles sur Mer, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, l'Aiguillon sur Vie et Givrand.

Ces sites de compostage sont gérés par des usagers bénévoles assistés par la commune et l'intercommunalité pour les aspects techniques matériels.

Mise en place d'animations en milieu scolaire et grand public

Des animations scolaires sont proposées aux écoles primaires sur différents thèmes : l'importance du geste de tri, le recyclage, le compostage et la prévention des déchets. Ces animations sont réalisées par l'animatrice du tri de la collectivité. Trivalis propose également aux scolaires de visiter l'usine de traitement mécano-biologique des ordures ménagères Trivalandes ainsi que le centre de tri des emballages Vendée Tri.

En 2024, l'animatrice de la collectivité est intervenue dans :

18 établissements (scolaires - maternelles et primaires, EHPAD, centre de loisirs et MFR)

82 animations

1869 enfants sensibilisés

205 adultes sensibilisés

**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



ENJEU

Valorisation et réemploi des déchets.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Préserver les ressources naturelles en allongeant la durée de vie des objets.

SERVICE RÉDACTEUR

Déchets

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préservation de la biodiversité,
la protection des milieux et des ressources

THÉMATIQUE

Les déchets

ACTIONS PHARES

Structuration de l'activité de ré-emploi dans les déchèteries du territoire

La loi AGEC via son article 57 prévoit que les déchèteries ont l'obligation de mettre en place une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés et de mettre à disposition des acteurs de l'économie sociale et solidaire les objets en bon état ou réparables déposés dans ces espaces.

Depuis plus de 6 ans, l'Agglomération a développé cette activité sur trois de ses quatre déchèteries en confiant cette activité à la structure d'insertion Recyc'La Vie. La collaboration étroite entre la collectivité et Recyc'La Vie permet de structurer cette activité, en 2025 des équipements de stockages des flux valorisables ont été installés dans les déchèteries de Saint Hilaire de Riez et Brétignolles sur Mer.



Ouverture et partenariat avec l'écocyclerie

La collectivité a fait l'acquisition d'un bâtiment en partie loué depuis novembre 2025 à Recyc'La Vie qui y a débuté une activité d'écocyclerie. Ainsi, le territoire est doté de l'ensemble de la chaîne de réemploi (du détournement à la valorisation – revente), activité mise en œuvre avec une structure d'insertion pour une revente à moindre coûts aux familles dans le besoin. On retrouve très fortement, dans cette action, les trois piliers du développement durable.

Recyclage des affiches des spectacles

Tous les moyens sont bons pour informer le public des formidables spectacles à découvrir et vivre à La Balise. Les affiches sont indispensables pour mettre en lumière les saisons culturelles. Mais, bien souvent, il en reste plusieurs dans les archives de la salle. Plutôt que de les jeter, la Balise a lancé depuis 2023 une initiative originale et éco-responsable en les mettant à disposition du grand public pour emballer les cadeaux de Noël. Tous les mercredis du mois de décembre, les affiches sont en libre service dans le hall de La Balise.

Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU



THÉMATIQUE

Gérer l'assainissement et la qualité de l'eau en résultant.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Préserver la ressource en eau par l'assainissement performant et des actions de sobriété.

ACTIONS PHARES

Mise en place d'une approche qualité de l'eau / performance STEP

L'ensemble de l'activité du service assainissement s'inscrit dans un contexte réglementaire en perpétuelle évolution, dans une recherche d'amélioration de la qualité du service rendu et par-là même de la qualité des masses d'eaux.

Pour 2024, 10 systèmes d'assainissement des eaux usées sont réglementairement conformes. Les 4 systèmes non conformes le sont principalement en raison de déversement au milieu naturel, l'année 2024 ayant été particulièrement pluvieuse (apport d'eaux parasites).

Les travaux de renouvellement, de mise en séparatif de nos réseaux, l'optimisation de fonctionnement de nos installations mais également de connaissance de nos effluents doivent nous permettre d'améliorer les performances.

Pour 2024 : **7,5** kilomètres de réseaux eaux usées renouvelés ou réhabilités.

L'année 2025 a été plus particulièrement marquée par la création de la cellule de contrôle en charge de vérifier la conformité des parties privatives des installations d'assainissement et ainsi d'agir sur l'ensemble de la filière : de l'utilisateur à la station d'épuration.

Pour 2025 : **~ 1 400** contrôles chez les usagers.

Objectifs 2026 :

Campagne de recherche de PFAs dans les eaux en entrée et sortie STEP > 10 000 EH etc.



Réalisation d'une étude Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)

Face aux impacts des changements climatiques sur le cycle de l'eau et aux situations de tension qui s'accroissent, la REUT offre une solution complémentaire aux actions de sobriété. Pour répondre à la mesure 18 du Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, "Plan Eau", un programme d'accélération de la REUT en littoral a été lancé par le CEREMA et l'ANEL en 2024.

Dans ce cadre, le département de la Vendée ainsi que l'ensemble des communes et EPCI concernés se sont associés pour conduire une étude d'opportunités de la REUT sur le littoral vendéen. Avec l'appui d'instances de concertations locales, cette étude a pour objet de réaliser un diagnostic des enjeux, potentiels et perspectives du territoire, de définir des scénarii de développement de la REUT et de réaliser une étude de préféabilité des scénarii retenus. Six stations d'épuration de notre Agglomération sont concernées par cette étude.

Définition de zonage assainissement eaux usées et eaux pluviales

Les zonages d'assainissement sont définis à l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales.

Ils sont pour objet d'identifier les zones d'assainissement d'eaux usées collectif et non collectif, ainsi que les secteurs et mesures visant à limiter l'imperméabilisation des sols, à assurer la maîtrise du débit, de l'écoulement des eaux pluviales et du ruissellement.

La cohérence entre ces zonages et les documents d'urbanisme locaux facilite l'adéquation entre les ressources et les besoins de développement à l'échelle du territoire.

Sur le territoire, le zonage d'assainissement des eaux usées est en vigueur depuis juin 2022. Le Schéma Directeur des Eaux Pluviales, duquel découlera le zonage des eaux pluviales est pour sa part en cours de réalisation.

2025 : conclusions du Schéma Directeur des Eaux Usées (sud et retro-littoral) – investissement sur 10 ans estimés à 40 M€, Schéma Directeur des Eaux Pluviales en cours.

2026 : lancement du Schéma Directeur des Eaux Usées (nord).

SERVICE RÉDACTEUR

Agriculture et alimentation

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préservation de la biodiversité,
la protection des milieux et des ressources

THÉMATIQUE

La ressource en eau

ENJEU

Optimiser les prélèvements agricoles en eau.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Optimiser l'usage de l'eau grâce à des outils numériques permettant de piloter l'irrigation en temps réel et de réduire les prélèvements en eaux superficielle.
- Accompagner les agriculteurs dans l'adoption de pratiques d'irrigation sobre.

ACTIONS PHARES

Des outils pour une irrigation responsable : acquisition de sondes capacitatives pour améliorer la gestion de la ressource en eau.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie est riche d'une surface agricole recouvrant 55 % du territoire. Cette activité est un élément majeur de l'économie locale et un marqueur fort de son identité : elle le façonne à travers ses paysages et ses productions emblématiques. C'est également la première activité consommatrice d'eau ; l'utilisation de l'eau en agriculture est principalement due à l'irrigation des cultures.

La gestion de l'eau est un enjeu majeur d'aujourd'hui et de demain en France, et plus localement sur le territoire. Le changement climatique, en causant un stress hydrique accru et des sécheresses de plus en plus importantes et plus fréquentes, impacte l'agriculture et l'élevage. Les productions peuvent être perdues, ralenties ou au contraire accélérées, provoquant des pertes alimentaires.

Les élus, par leur engagement en faveur de l'environnement, affirmé dans leur Projet de territoire et décliné notamment dans le PCAET, en partenariat avec l'ensemble des acteurs compétents, dont les agriculteurs, s'engagent pour mener des actions destinées à améliorer la qualité de la ressource, rechercher la sobriété et l'optimisation des usages de l'eau.

Concrètement, il s'agit d'aider les agriculteurs à s'orienter vers des pratiques plus économes en eau. Cette mutation ne passe pas par une réponse unique mais par la mobilisation simultanée de plusieurs leviers dont notamment celle d'outils de précision tels que les sondes capacitatives.

Une sonde capacitive mesure l'état hydrique du sol, c'est à dire sa teneur en eau, ainsi que la température du sol.

Ainsi, elle permet de connaître la quantité d'eau dans le sol, afin de piloter l'irrigation au plus juste en fonction des cultures semées, de la météo locale et des contraintes techniques.

L'Agglomération a acquis en 2023, 6 sondes capacitatives afin de les mettre à disposition des membres de l'Association Syndicale Autorisée des Irrigants (ASAI) du Gué Gorand pour une meilleure gestion de l'irrigation et des prélèvements d'eau brute de la retenue du barrage.

Acquisition de 6 sondes capacitatives :
13 370,76 € TTC

Abonnement annuel à la plateforme Columbus de traitement et de visualisation des données :
784,80 € TTC



sonde capacitive

Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU



ENJEU

Prise en compte de la biodiversité, des milieux et des ressources dans le SCoT et le PLUi-H.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'urbanisme.

ACTIONS PHARES

Maîtrise de l'étalement urbain / Zéro Artificialisation Nette

L'étalement urbain correspond à une extension urbaine excessive sur des espaces naturels ou agricoles par artificialisation de leurs sols. Il s'explique notamment par l'insuffisance et l'inadaptation de l'offre par rapport à la demande de logements dans les grandes métropoles ou villes moyennes mais également par des choix de formes urbaines peu denses (habitats individuels, zones industrielles et commerciales de périphérie...).

L'étalement urbain a un impact direct sur l'environnement et la consommation énergétique, qui croît à mesure que la densité diminue. Il constitue aussi un facteur de dégradation de la qualité de l'air, d'augmentation des déplacements motorisés, de banalisation des paysages et de diminution de la biodiversité. La recherche d'une densité appropriée à chaque ville est donc un enjeu majeur d'aménagement des territoires, pour une amélioration durable du cadre de vie, en favorisant une conception renouvelée des quartiers dans leur fonctionnalité (logements, transports, commerces, loisirs, lieux de travail...), pour les rendre également économes en énergie.

La Loi Climat et Résilience a introduit un objectif de lutte contre l'artificialisation des sols (article 191) en divisant par deux l'artificialisation des sols, par rapport à 2010 pour atteindre d'ici 2050 "zéro artificialisation nette des sols".

Les documents de planification doivent traduire ces objectifs de sobriété foncière dans le cadre de l'évaluation du développement démographique du territoire et de sa capacité d'accueil.

SERVICE RÉDACTEUR

Urbanisme

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

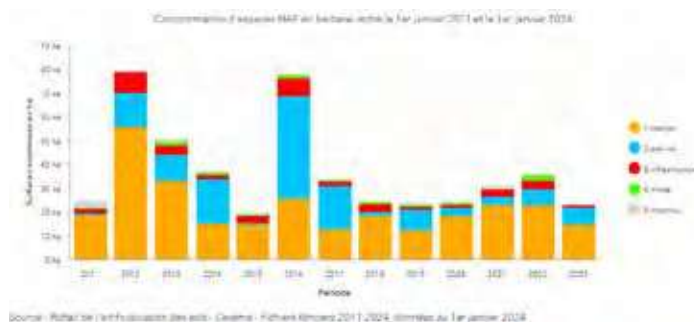
La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

THÉMATIQUE

Aménagement durable du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale définit une trajectoire de sobriété foncière déclinée par décennie.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain au sein du projet d'aménagement et de développement durable, objectifs traduits concrètement par un nombre d'hectares maximum alloués pour l'extension de l'urbanisation, en plus d'orientations d'aménagement et de programmation qui définiront des densités minimales.



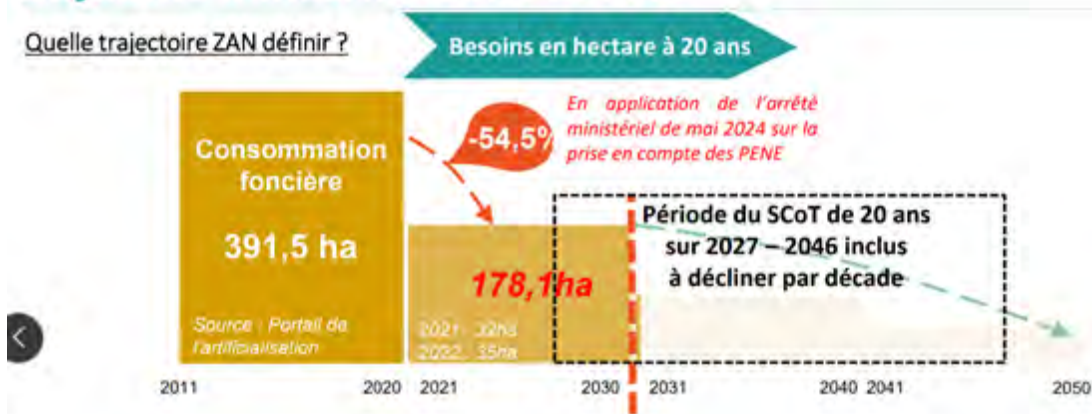
Surface consommée entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2021 : 392,5 ha

Source : Portail de l'artificialisation des sols – Cerema

OBJECTIF PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE DU SCOT

Contenir l'enveloppe foncière 2027-2046 inclus à 187 ha, en s'inscrivant dans la continuité de la consommation d'espace passée dans la répartition des besoins en foncier entre les activités économiques (30 %) et le développement résidentiel (70 %). Cette trajectoire de sobriété foncière s'accompagne d'une hausse des densités minimum de logements par hectare.

Objectifs à inscrire dans le PAS



OBJECTIF PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DU PLUI-H

Accompagner la dynamique démographique qui se traduit par un taux d'évolution de 1,1 % en moyenne par an pour atteindre une population de près de 62 500 habitants en 2037 par une production de l'ordre de 545 logements neufs en moyenne par an, sur la période 2027-2036 inclus. Réduire la consommation d'espace pour la période 2027-2036 à une enveloppe maximale de 124,7 ha et produire un minimum de 50 % des nouveaux logements dans l'espace urbanisé.



Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU





FINALITÉ 3. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

- p. 59** Développer le Projet Sportif de Territoire, le Multiplexe aquatique et les équipements sportifs
- p. 60** Favoriser l'accès aux équipements culturels
- p. 61** Favoriser la santé et l'épanouissement des agents
- p. 62** Promouvoir une gestion sociale et responsable des ressources humaines
- p. 64** Faire des ressources humaines l'affaire de tous
- p. 65** Développer et animer le Contrat Local de Santé
- p. 69** Mettre en place des actions de santé environnementale
- p. 70** Développer et animer le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance
- p. 72** Réduire les inégalités sociales et de genre sur l'orientation scolaire et professionnelle

SERVICE RÉDACTEUR

Sports et équipements sportifs

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Épanouissement de tous les êtres humains

THÉMATIQUE

L'accès à la culture, les loisirs et le sport

ENJEU

Développer le Projet Sportif de Territoire, le Multiplexe aquatique et les équipements sportifs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer une offre sportive et de loisirs durables, accessible et inclusive.

ACTIONS PHARES**Réduction de l'impact environnemental**

Le Multiplexe aquatique a pour objectif de gérer efficacement l'utilisation des produits chimiques, de l'eau et de l'énergie pour limiter leur empreinte écologique. Si la qualité de l'eau des bassins se dégrade, il est nécessaire de réaliser des apports d'eau neuve importants pour rétablir la situation, ce qui peut être d'autant plus problématique notamment en sécheresse.

Les règles sur la tenue de bain et sur le port de bonnet, qui visent principalement l'hygiène et la sécurité, sont aussi en lien direct avec les enjeux environnementaux. Elles cherchent à réduire tout risque de contamination et à faciliter le traitement de l'eau et donc de limiter l'usage de produits chimiques. Les shorts amples sont régulièrement ciblés car leur conception (poches, doublures) retient des résidus, ce qui complique le traitement de l'eau et peut provoquer des déséquilibres chimiques dans les process.

Informations sur la tenue de bain et la sensibilisation à l'hygiène (douche savonnée, bonnet de bain) régulièrement faites.

**Mise en place d'animations et évènements en lien avec le développement durable****Journée internationale des droits de la femme**

Tarif réduit le 8 mars 2025 : 34 entrées à 2 €.

Fête des grands-mères 02/03/25

Tarif gratuit pour la mamie et une entrée enfant achetée : cette opération n'est pas un succès en termes de vente, 1 seule entrée gratuite.

Journée mondiale sans mobile

Tarif réduit pour les adolescents de 12 à 18 ans : 1 seule vente mais retours très positifs des usagers pour cette initiative et pour la communication liée à cet évènement.

Semaine de l'aquasport du 17 au 23/03/25

Succès des évènements qui permettent en parallèle de sensibiliser de nouveaux usagers aux règles d'hygiène : 251 ventes à 5.50 €.

Assurer l'accessibilité des équipements

Temps dédiés à des groupes en situation de handicap mis en place : 10 personnes maximum, le matin sur les horaires d'ouverture au public.

Activités spécifiques proposées : Séances d'Activités Physiques Adaptées réservées aux personnes ayant une prescription médicale : lundi 11 h à 11 h 45 et jeudi : 18 h à 18 h 45. Mise à disposition de créneaux pour l'association gillocrucienne "Access Vie" au profit d'adolescents et d'adultes en situation de handicaps : mercredi de 14 h 15 à 16 h et vendredi de 14 h 30 à 16 h 30.

Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU

ENJEU

Favoriser l'accès à la culture pour tous.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

- Développer une offre culturelle accessible et inclusive.

ACTIONS PHARES

Proposer des représentations destinées aux scolaires, du CP à la terminale, à la Balise

Les représentations scolaires permettent à tous les jeunes scolarisés du territoire de venir au moins une fois par année scolaire découvrir un spectacle vivant de qualité et professionnel sans distinction sociale ni géographique.

La Balise, implantée sur le territoire depuis 2020 a permis que chaque enfant soit familiarisé avec la salle de spectacles, et de vivre des spectacles de toutes disciplines : musique classique, musique actuelle, théâtre, danse, cirque...

La Balise permet de diminuer les différences d'accès à la culture entre enfants du littoral et du retro-littoral, grâce à la prise en charge des transports scolaires, permettant ainsi de tendre à l'équité.

année scolaire 2024-2025	année scolaire 2024-2025
2500 élèves	3 000 élèves

Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU



SERVICE RÉDACTEUR

Spectacle vivant et culture

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Épanouissement de tous les êtres humains

THÉMATIQUE

L'accès à la culture, les loisirs et le sport

Mise en place du festival Pourquoi Pas ?

Le Festival Pourquoi Pas ? décentralise l'action de La Balise dans les communes du territoire en proposant des spectacles ouverts à tous, de toutes disciplines, de qualité, dans des lieux insolites et en toute gratuité.

Un des objectifs du Festival est de rapprocher les habitants de l'accès au spectacle vivant, sans distinction sociale ni géographique.

1^{ère} édition en septembre 2025

1 700 spectateurs

7 spectacles

18 représentations



SERVICE RÉDACTEUR

Sports et équipements sportifs
& Ressources humaines

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Épanouissement de tous les êtres humains

THÉMATIQUE

La gestion des ressources humaines

ENJEU

Favoriser la santé et l'épanouissement
des agents.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Développer la qualité de vie au travail des agents.
- Suivre la santé des agents.

ACTIONS PHARES

Mise en place d'activités sportives à destination des agents de la collectivité

La pratique régulière d'une activité physique a des effets bénéfiques sur la santé physique et mentale, qui se traduit souvent par une amélioration de la qualité de vie au travail.

Des séances d'activités physiques et sportives sont, à ce titre, proposées dans le cadre de la Qualité de Vie au Travail (QVT) et sont encadrées par les agents diplômés du service des sports. Ces séances sont proposées tous les lundis (ou jeudis) en fonction des disponibilités des éducateurs sportifs du service des sports.

57

agents participants aux activités depuis leur mise en place le 7 octobre 2024

43

femmes

14

hommes

5

sessions

9

activités proposées : step, marche rapide, sports collectifs, renforcement musculaire, cross training, pilates, reset.

Mise en place du parcours médecine du travail

Toutes les visites médicales professionnelles sont organisées en lien avec le service de médecine du travail du Centre de Gestion de la Vendée.

**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



Différents motifs de visites peuvent être organisées pour les agents de la collectivité :

Le suivi médical des agents durant leur carrière

Le service de médecine du travail du Centre de gestion réalise les Visites d'information et de prévention (VIP) des agents : territoire de la Vendée.

Les visites sont organisées auprès des professionnels du service :

- infirmiers du travail
- infirmiers en santé au travail
- psychologue du travail

Demande de visite :

- Compléter le formulaire de demande de visite disponible sur le site internet de la Mairie des Communes (onglet santé)

Contacts :

- Email : medecine.travail@cdg85.fr
- Tél : 02 51 44 10 20

Visite initiale : 1

obligatoire dans les 3 mois suivant la prise de poste pour tout type de contrat

Visite tous les 4 ans : 2

Agents faisant l'objet d'un suivi simple*

Visite tous les 2 ans : 2

Agents faisant l'objet d'un suivi renforcé*

Visite Périodique : 2

Après un arrêt de travail, dans les 8 jours suivant la reprise :

- Congé de longue maladie, de longue durée, de grave maladie
- Accident de travail ou maladie professionnelle après un arrêt supérieur à 30 jours
- Maladie ordinaire après un arrêt supérieur à 90 jours
- Congé maternité ou parental

Autres motifs :

- Pour vérifier à tout moment la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé
- Pour une prescription d'aménagement de poste
- Dans le cadre d'un suivi, sur conseil du service médecine du CDG 85

Visite à la demande de l'employeur : 3

Visite sur demande motivée par l'agent ou par le médecin traitant : 4

L'employeur n'est pas informé de la visite

Visite à la demande de l'agent : 4

Réalisation des visites médicales périodiques en 2025 pour une partie des agents avec l'infirmière, soit environ 110 agents.

Organisation de visites médicales avec le médecin du travail en 2025 pour des agents ayant repris leur poste après plusieurs mois d'arrêt de travail, soit environ 10 agents.

ENJEU

Promouvoir une gestion sociale et responsable des ressources humaines.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Proposer des prestations sociales aux agents.
- Accompagner les mobilités douces et partagées des agents.

ACTIONS PHARES

Participation pour la couverture du risque Prévoyance

La Communauté d'Agglomération et le CIAS adhèrent à la convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble de leurs agents.

Les établissements ont souscrit à la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 et participent financièrement à la cotisation des agents, conformément à l'accord collectif local et selon les modalités suivantes :

	Taux de cotisations	Parts de l'employeur	Parts du bénéficiaire
Rémunération brute de référence ≤ à 2200 €		100 % de la cotisation	0 % de la cotisation
Rémunération brute de référence comprise entre 2201 € ≤ x ≤ 2500 €	1,71 %	75 % de la cotisation	25 % de la cotisation
Rémunération brute de référence ≥ à 2501 €		50 % de la cotisation	50 % de la cotisation

Les cotisations servant au financement des options facultatives liées à la perte de retraite consécutive à une invalidité, au décès ou à la perte totale ou irréversible d'autonomie sont exclusivement à la charge des bénéficiaires.

Participation au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé

Jusqu'au 31 décembre 2025, l'Agglomération et le CIAS participent à la prise en charge des cotisations mensuelles relatives à la complémentaires santé de certains agents pour un montant pouvant aller jusqu'à 15 € bruts, en fonction du niveau de rémunération.

En octobre 2025, 75 agents de l'Agglomération et 17 agents du CIAS ont bénéficié de cette prise en charge.

SERVICE RÉDACTEUR

Ressources humaines

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Épanouissement de tous les êtres humains

THÉMATIQUE

La gestion des ressources humaines

À compter du 1^{er} janvier 2026, la Communauté d'Agglomération et le CIAS participeront au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé, à hauteur de 15€ bruts par mois et par agent de droit public (positionnés sur emploi permanent ou non), quelle que soit sa quotité de travail, sous réserve d'être titulaire d'un contrat labellisé.

Participation au titre restaurant

Les agents (fonctionnaires, agents contractuels, apprentis après 6 mois d'ancienneté dans la collectivité) de l'Agglomération et du CIAS bénéficient de titres restaurant pour la pause déjeuner dans le cadre de mesures d'action sociale et en l'absence d'un service de restauration collective. Le montant unitaire d'un titre restaurant est fixé à 6 € depuis le 1^{er} janvier 2024 avec une participation des établissements à hauteur de 50 % de cette valeur faciale.

En octobre 2025, **189** agents de l'Agglomération et **51** agents du CIAS ont bénéficié de titres restaurant.

Mise en place de l'indemnité Forfait Mobilité durable

Cette indemnité, versée aux agents permet une prise en charge de leurs trajets domicile-travail effectués avec des modes de transport alternatifs et écologiques (vélo, covoiturage, trottinette électrique, transport collectif gratuit...). Le nombre minimal de jours est modulé selon le temps de travail de l'agent. Le montant du forfait mobilités durables est fixé en fonction du nombre de déplacements réalisés au cours de l'année civile, soit pour un agent à temps complet : 100 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 30 et 59 jours, 200 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 60 et 99 jours, 300 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est d'au moins 100 jours.

En 2024 **50** agents de la Communauté d'Agglomération ont bénéficié de cette indemnité, à hauteur de 12 000 € et **9** agents du CIAS ont bénéficié de cette indemnité à hauteur de 1700 €.

Mise en place du télétravail

Le télétravail permet aux agents, lorsque l'activité professionnelle exercée le permet, de travailler à distance grâce aux outils de télécommunication, sous réserve de disposer de bonnes conditions techniques au sein du lieu d'exercice du télétravail.

Le télétravail est ouvert à tous les agents, sans condition d'ancienneté :

- les fonctionnaires stagiaires et titulaires,
- les contractuels de droit public et de droit privé,
- les apprentis,
- les stagiaires rémunérés.

Le télétravail peut s'organiser selon deux dispositifs au choix pour le télétravailleur :

①

Jusqu'à deux **jours fixes** de télétravail maximum par semaine pour un agent à temps complet ;

②

ou

Un forfait de **vingt jours flottants** de télétravail par an, dans la limite de deux jours par semaine.

En 2024, 64 agents télétravaillent au sein de la Communauté d'Agglomération, et 15 au sein du CIAS, soit un total de 79 télétravailleurs.

Le télétravail permet aux établissements de faire des économies d'énergie (chauffage, climatisation, chargement des PC) et à l'agent de réduire ses déplacements, donc son empreinte carbone.

**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



ENJEU

Faire des ressources humaines
l'affaire de tous.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Partager la fonction ressources humaines.

ACTIONS PHARES

Mise en œuvre du parcours de formations managers

La Communauté d'Agglomération et le CIAS proposent un parcours de formation à destination des encadrants, et en particulier des nouveaux encadrants et des nouveaux arrivants afin de consolider une culture managériale commune.

Ce parcours vise à renforcer les capacités des managers à piloter dans un contexte en mutation, à incarner les valeurs des collectivités et à impulser des dynamiques transversales, collaboratives et innovantes.

Au-delà de ces fondements, plusieurs enjeux opérationnels ont été identifiés :

Mieux accompagner les équipes dans un contexte de contraintes et d'objectifs mouvants, en renforçant l'**agilité managériale** ;

Encourager **prise de responsabilité et courage managérial** face à des décisions parfois sensibles ;

Favoriser la **transversalité** dans une organisation encore marquée par des logiques de silo ;

Renforcer le **sentiment d'appartenance** à un collectif managérial cohérent, travaillant en confiance et porteur de valeurs professionnelles partagées.

SERVICE RÉDACTEUR
Ressources humaines
FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Épanouissement de tous les êtres humains
THÉMATIQUE
La gestion des ressources humaines

Deux sessions ont été organisées depuis leur mise en place :

Session 2023-2024	Session 2025-2026
52 agents 11 agents du CIAS 41 de l'Agglomération	18 agents 4 agents du CIAS 14 de l'Agglomération



Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU



SERVICE RÉDACTEUR

CIAS

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Épanouissement de tous les êtres humains

THÉMATIQUE

La santé du territoire

ENJEUDévelopper et animer
le Contrat Local de Santé (CLS).**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Garantir un accès aux soins et à la santé pour tous.
- Prévenir et promouvoir la santé.
- Mettre en place des parcours thématiques (enfance-jeunesse, handicap, seniors).
- Prévenir les maladies de santé mentale.

ACTIONS PHARES

Garantir un accès aux soins et à la santé pour tous : favoriser l'attractivité du territoire, l'installation des professionnels de santé

La collectivité présente une densité en médecins généraliste inférieure à celle de la Région Pays de la Loire (7.8 pour 10 000 habitants). Le territoire fait face à un sous dimensionnement de l'offre de soins en période estivale. Dans le cadre du CLS l'axe "accès aux soins" est une thématique que nous avons à développer.



Objectifs : renforcer l'attractivité du territoire pour l'installation et le maintien des professionnels de santé, faciliter l'accueil et leur installation.

Depuis 2024 des actions sont portées conjointement avec la CPTS Loire Vendée Océan.

En septembre 2025 une soirée d'accueil des nouveaux professionnels de santé a été organisée. 46 professionnels étaient réunis pour cet événement placé sous le signe de l'interconnaissance et de la convivialité, aux abords du Port de Saint Gilles Croix de Vie. Cette rencontre réussie a initié des sous actions en phase de réalisation pour 2026 (livret et parcours d'accueil à destination des nouveaux arrivants en santé).

Développer le sport santé : favoriser l'activité physique et une bonne alimentation pour tous, réduire les risques de maladies chroniques et améliorer la santé globale

27,9 % de la population souffre d'une Affection de Longue Durée (ALD), augmentation depuis une quinzaine d'années sur le territoire. (sources Diag CLS 2023). Un tiers des personnes ayant répondu à l'enquête CLS 2023 ne pratique pas d'activité physique.

L'objectif est de favoriser la pratique régulière d'une activité physique. Le développement du sport santé est une action de prévention phare à appliquer via des réunions d'information en direction des associations et clubs sportifs du territoire et avec le CDOS de Vendée.

Pour 2024 et 2025, le CIAS a entamé une action d'information et d'interconnaissance autour du sport santé et du sport adapté auprès de l'ensemble des associations sportives.

En 2024 :

- enquête et état des lieux à suivre sur les habilitations "sport santé". 33 associations ont émis le souhait de participer à un groupe de travail spécifique.
- stand animé par le CLS et le CDOS 85 sur l'évènement intercommunal "les Jeux au Pays de Saint Gilles Croix de Vie". Près de 250 personnes en ont découvert les bienfaits.

En 2025 :

- organisation d'une réunion d'information (intervention d'un médecin du sport du territoire, témoignages d'associations habilitées sport santé, plan d'actions 2026). 43 associations présentes et engagées à travailler autour du projet.

65 Plus de 12 associations ont obtenu le label Sport Santé.

Prévention des addictions : développer et amplifier les actions locales de prévention des addictions

Sur le territoire Nord-Ouest Vendée la mortalité par pathologie liée à l'alcool et par suicide est plus importante qu'à l'échelle nationale. De plus, la saisonnalité avec une multiplication de la population par 10 en période estivale engendre des comportements à risque concernant la consommation d'alcool et de stupéfiants dans les milieux festifs.

Il apparaît nécessaire d'améliorer le maillage territorial et la coordination du réseau des acteurs autour des addictions, mais aussi d'intensifier les actions de prévention.

Dans le cadre d'une réponse à un appel à projet du Fond de Lutte contre les Addictions et de l'ARS Pays de la Loire, un programme de prévention des addictions s'est mis en place dans le Nord-Ouest Vendée en partenariat avec Addictions France et Avenir Santé. Ce projet de 2024 à 2026, guide les collectivités dans la prévention et permet de mettre en place une coordination territoriale efficace. Les actions s'adressent à différents publics et sous des formes variées. En 2025, ont été organisés :

- un petit-déjeuner avec les entreprises du territoire,
- deux formations à destination des élus et des professionnels en lien avec du public,
- des actions de prévention auprès des jeunes, en milieu festif et également en sortie de plage.

Ces actions seront poursuivies en 2026.

Prévenir les maladies de santé mentale

La santé mentale est un enjeu de santé publique qui concerne l'ensemble de la population. La pandémie de Covid-19 a provoqué une dégradation importante de la santé mentale, notamment celle des jeunes.

Le diagnostic établi en 2024 dans le cadre du Contrat Local de Santé relève plusieurs besoins sur le territoire :

Une **meilleure connaissance** de la santé mentale, le sujet étant encore parfois tabou :
- formation des professionnels en 1^{re} ligne au repérage de la souffrance psychique,
- information et sensibilisation du grand public.

Un **problème de visibilité** et d'accessibilité à la santé mentale : insuffisance de visibilité des structures et dispositifs existants, délais allongés,...

La **prévention du suicide** à poursuivre.

En 2025, plusieurs formations ont été suivies par 55 professionnels du territoire travaillant en lien avec du public, en particulier avec des jeunes :

3 sessions de formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (2 sessions standards et 1 session Jeunes)

1 session de formation Sentinelle (prévention de la crise suicidaire)

1 atelier de sensibilisation en santé mentale

- Sensibilisation des élèves du collège public et du lycée (développement de leur confiance et estime de soi, repérage des situations de mal-être).

- Stand animé par le CLS, L'Accorderie et L'Oreille active lors de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale sur les marchés de Saint Gilles Croix de Vie, Brétignolles sur Mer et Saint Hilaire de Riez.

Autour d'un café, plus de 200 personnes sont venues échanger sur les thématiques de la santé mentale, du lien social, et les problématiques d'isolement qui sont fréquentes sur le territoire.

Conférence "Troubles psychiques, osons en parler, comprendre pour agir" à destination du grand public sur les troubles psychiques avec le CREHPSY (Centre de Ressources Handicap Psychique des Pays de la Loire) dans le cadre des semaines de la santé mentale de Brétignolles sur Mer en novembre, environ 40 participants.

Prévenir la fragilité et l'isolement des personnes âgées

Le territoire, attractif, voit bons nombres de personnes s'y installer pour y passer leur retraite.

Les personnes âgées (60 ans et +) représentent un peu plus de 44 % de la population. Entre 2015 et 2021, on note une hausse de + 4.3 %.

L'isolement des seniors est une préoccupation du projet social du CIAS et développer dans le cadre du programme global d'actions seniors.

Le CIAS propose depuis 2021, un programme d'actions à la perte d'autonomie pour les personnes de plus de 60 ans résidant encore chez eux.

Les actions de prévention seniors ont pour objectif de faire découvrir des thématiques, sujets ou activités aux seniors qui y participent. Les groupes sont rarement composés de plus de 15 personnes afin que le groupe puisse échanger, se connaître et ainsi développer des liens. La thématique de l'isolement est pensée dans chaque action proposée mais sera directement traitée en 2026 lors de la semaine bleue avec le spectacle débat "Alerte isolement".

Inclusion des personnes en situation de handicap

Animations basées sur l'activité physique adaptée au handicap, encadrées par un animateur diplômé d'une association reconnue localement pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. En partenariat avec le CLS, dans le cadre du plan d'actions de la Convention Territoriale Globale.

Mise en place d'actions pour les aidants des personnes en situation de handicap sous forme de groupes d'échanges. Ces groupes d'échanges n'ont pas rencontré le public escompté par conséquent nous allons "aller vers" les aidants pour recenser leurs besoins et programmer des actions de répit en fin d'année 2025 et courant 2026.

Organisation de temps de sensibilisation à l'accueil d'enfants en situation de handicap aux structures enfance et petite enfance du territoire.

2024

3 temps de 2 heures de formation avec l'association Loisirs pluriel et la MDPH aux accueils de loisirs du territoire.

Évaluation très positive avec une note de satisfaction globale de 4/5.

2025

Intervention de Dépist'enfance lors d'une matinée pédagogique des crèches. Cette dernière a réuni tous les agents des 3 crèches gérées par le CIAS. Bilan très intéressant et démontre l'intérêt des professionnels pour ces thématiques.

L'aide à l'accès aux soins Tuvas'ou

L'aide sociale facultative Tuvas'ou a été créée par le CIAS en juillet 2024 à la suite de l'arrêt du transport à la demande (TAD) social du territoire, accessible aux résidents principaux, selon leurs ressources à un coût de 6€ le trajet (aller-retour). Ce TAD a été remplacé le 1^{er} juillet 2024, par un transport sur réservation (Res'Agglo) de point d'arrêt à point d'arrêt au même tarif, mais inadapté aux personnes dites empêchées. L'aide Tuvas'ou permet donc de rembourser les trajets d'accès aux soins des résidents du territoire empêchés de prendre un transport en commun.

Elle est attribuée sous conditions régies par un règlement d'attribution : inscription gratuite au service, plafond de ressources, âge (avoir moins 10 ans ou 85 ans et plus), handicap (détenteur de la CMI mention invalidité) ou difficultés physiques ou cognitives (ponctuelles ou durables quel que soit l'âge). Ce remboursement porte en 2025 sur 7 trajets aller-retour/semestre/usager à l'intérieur et/ou dans un périmètre de 50 km autour de l'Agglomération. Il est plafonné à 200€ par trajet (AR) avec une franchise de 6€ pour l'utilisateur. Les trajets sont réalisés par des prestataires d'accompagnement (taxi, vtc, véhicule PMR...), librement choisis par les usagers qui réservent leur trajet et en avancent les frais. Remboursement en moins d'un mois. Le fonctionnement du service occupe 2 agents financés dans le cadre du FSE+ jusqu'en 2027.

Du 1^{er} juillet 2024 au 31 octobre 2025

282	résidents inscrits
84	ans de moyenne d'âge
133	utilisateurs
450	trajets
16	prestataires
2 à 6	trajets aller-retour en moyenne par semestre (principalement pour des soins hors du territoire)
78 €	coût moyen du trajet aller-retour
32 000 €	budget consacré

En 2026 la mesure est reconduite sur l'année civile, aux mêmes conditions avec un remboursement possible de 14 trajets allers-retours. La prévision est fixée à 150 utilisateurs de 3 trajets en moyenne à 80 € soit un budget prévisionnel de 60 000 € pour cette aide sociale.

Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU



SERVICE RÉDACTEUR

Transition

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Épanouissement de tous les êtres humains

THÉMATIQUE

La santé sur le territoire

ENJEU

Mettre en place des actions de santé environnementale.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Améliorer la qualité de l'air par la surveillance, le diagnostic et les plans d'action.

ACTIONS PHARES**Campagne de sensibilisation et de prévention au radon dans les logements d'habitation**

Le radon est un gaz naturel radioactif, incolore et inodore. Il résulte de la désintégration naturelle de l'uranium et du radium dans le sol, les couches rocheuses et l'eau. Il est présent dans les roches granitiques et certaines roches volcaniques.

Libéré dans l'atmosphère, il est très vite dilué, mais s'il pénètre dans les habitations, il peut se concentrer en quantité parfois importante. Le radon est classé depuis 1987 comme cancérigène pulmonaire certain par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).

Face au risque identifié pour les 9 communes en catégorie 2 et 3, l'Agglomération, dans le cadre de son Contrat Local de Santé en transversalité avec le Plan Climat Air Énergie Territorial, a souhaité conduire une campagne de sensibilisation et de prévention au radon auprès d'habitants volontaires sur son territoire.

Pour cela, la Communauté d'Agglomération a été accompagnée par le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Logne et Grand-Lieu, basé à Corcoué sur Logne (44) et a reçu le soutien financier de l'Autorité Régionale de Santé, de l'Autorité de Sureté Nucléaire et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

La campagne s'est déroulée entre décembre 2024 et juin 2025 (avec 238 dosimètres distribués sur l'ensemble du territoire).

Une réunion de restitution de la campagne de mesure a eu lieu en juillet 2025 à Brétignolles sur Mer. L'occasion de présenter les résultats locaux mais aussi les solutions pour réduire l'exposition des habitations au radon et plus largement à toute source de pollution de l'air intérieur.

Les résultats sont, dans l'ensemble, très satisfaisant sur l'ensemble du territoire.

Sur les **227** dosimètres analysés, la grande majorité des mesures sont **< 100** Bq/m³.

238 dosimètres distribués, **227** analysés.

116 dosimètres analysés **< 100** Bq/m³.

5 habitations avec un taux de radon supérieur au seuil de 300 Bq/m³.



Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU



ENJEU

Développer et animer le CISPD.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Prévention des violences sexistes, sexuelles et au sein du couple.
- Coordination et mise en relation des acteurs intervenant dans le domaine des Violences IntraFamiliales (VIF).
- Prévention routière : prévenir les comportements dangereux sur la route.

ACTIONS PHARES

Prévention "Violences sexistes et sexuelles, violence au sein du couple : de quoi parle-t-on ?"

½ journée de sensibilisation, animée par le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles.

État des lieux des violences sexistes et sexuelles dans les différentes sphères de la vie, les formes de violences, savoir les identifier et les qualifier, que dit la loi ? Quelles sont les peines encourues ?

Le mécanisme des violences conjugales et la protection des victimes. Le réseau d'acteurs et le partenariat local pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

21 personnes sensibilisées

7 agents de l'Agglomération, **4** élus, **6** agents des communes, **3** agents de Police Municipale.

Prévention des comportements et violences sexistes dans la relation amoureuse

Atelier prévention : Intervenant : l'association SOS Femmes Vendée en 2025, 1 h 30 par classe.

Repérer et identifier, dans le quotidien, les comportements sexistes, y compris dans la relation amoureuse, pour une prise de conscience chez les jeunes et initier les changements de mentalités.

46 élèves de la MFR de Saint Gilles Croix de Vie (19 de 4^e, 27 de 3^e).

Action reconduite en 2026.

SERVICE RÉDACTEUR

Conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Épanouissement de tous les êtres humains

THÉMATIQUE

Agir pour la sécurité et la prévention des risques liés à toutes formes de délinquance

Prévention "Violences au travail : de quoi parle-t-on ?"

Atelier prévention : Intervenant : CIDFF, 1 h.

Comprendre les différentes notions de sexisme, violences sexistes et sexuelles, identifier et comprendre le cadre juridique, quelles sont les principales infractions en matière de violences au travail, comment les signaler, recueillir la parole d'une victime, agir et en parler, en tant que témoin, quelles sont les obligations générales de l'employeur.

15 personnes

12 de l'Agglomération et **3** des mairies.

Création d'un annuaire du réseau local intervenant dans le domaine des violences conjugales, VIF

Annuaire regroupant l'ensemble des associations, des acteurs institutionnels, des services de l'Agglomération, ainsi que les outils et numéros utiles.

Novembre 2025, distribution dans les mairies, les CCAS, aux membres de la formation plénière du CISPD, dans les pharmacies et dans les cabinets médicaux. Quelques exemplaires seront à disposition des usagers du territoire dans les accueils recevant du public.



Stand de prévention sur les festivals "Les Givrés" et "La 7^e Vague"

Coordonné par le CISPD en 2025. Prévention des violences sexistes et sexuelles, des risques liés à l'alcool et aux stupéfiants

Prévention par les pairs, associations présentes: Écoute et Prévention des Violences Sexuelles Vendée (EPVS Vendée), Couleurs Prévention – Alcool Accompagnement Prévention, Access Vie, Association des jeunes de Givrand. Le CISPD, en plus de la coordination des associations, a financé le matériel de prévention : préservatifs, capsules de verre anti-drogue, éthylo-tests, cendriers de poche et bouchons d'oreille.

2 500 personnes présentes sur le festival 2025, des festivaliers sont venus se faire tester spontanément sur le stand avant de reprendre le volant, sous les conseils des bénévoles.

Ciné/Débat : journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Prévention des violences au sein du couple, des violences sexistes et sexuelles : diffusion du film "Jusqu'à la Garde" en lien avec la thématique, suivie d'un débat animé par le CIDFF, Solidarité Femmes 85, France Victimes 85. Le 25 novembre 2025, 232 places gratuites pour tous dont les élèves de la MFR.

Semaine de prévention routière

Démarche globale de sensibilisation à la sécurité routière, visant à réduire les accidents et à inculquer des comportements responsables. Particulièrement aux jeunes mais aussi à l'ensemble des usagers, quelques soient leurs modes de déplacements (piétons, cyclistes, conducteurs de véhicules à moteur). Action menée chaque année.

2025 : 446 élèves de 6^e, 71 apprentis en 1^{re} année de CAP de la MFR de Saint Gilles Croix de Vie. Le samedi, journée ouverte au public, avec environ 250 visiteurs.

Prévention routière aux scolaires

Sensibiliser et encourager les élèves du primaire à l'autonomie dans leurs déplacements à pied ou à vélo : du CP au CM2, avec 1 heure de théorie (pour les CM1 et CM2) et 1 heure de pratique du vélo sur un circuit pédagogique installé dans la cour de l'école. Action menée chaque année.

2025 : 2300 élèves du CP au CM2 (24 écoles primaires sur le territoire).

En collaboration avec le service Transports scolaires, distribution de flyers aux jeunes utilisant le bus scolaire sur les risques et les bonnes habitudes à adopter. Conçu par la Sécurité routière.

2025 : 305 lycéens, 1 271 collégiens et 20 élèves de primaires.

Tournée d'été de l'association Prévention Routière

Objectif : inviter les vacanciers à anticiper les retours après des moments festifs grâce à plusieurs ateliers de prévention déployés sur le remblai de Saint Gilles Croix de Vie.

- Protection Civile pour les gestes de premier secours,
- Association Alcool Accompagnement Prévention avec un jeu d'habileté avec des lunettes simulant un taux d'alcoolémie,
- Atelier « jeu buzzer », pour comparer son temps de réaction avec et sans lunettes simulant un taux d'alcoolémie.

2025 : 416 éthylo-tests distribués, 326 personnes ont participé aux ateliers, 90 personnes rencontrées lors des maraudes.

Action réitérée en 2026 sur une autre ville du littoral.

**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



ENJEU

Réduire les inégalités sociales et de genre en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Déconstruire certains stéréotypes sur des métiers et lutter contre les filières genrées.

SERVICE RÉDACTEUR

Développement économique

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Épanouissement de tous les êtres humains

THÉMATIQUE

L'accès à l'orientation, la formation et l'emploi

ACTIONS PHARES

Organisation du Forum de la découverte des métiers par le geste

Une fois par an, l'Agglomération organise un "Forum de la découverte des métiers par le geste" sur une journée complète.

À cette occasion, sont présentés, sur un même site, une multitude de métiers (la plupart en tension), à partir de stands animés par des professionnels et des formateurs (lycées professionnels, MFR, centres de formation, etc.) dans un cadre chaleureux et convivial.

L'originalité consiste ici à aborder un métier, en proposant aux visiteurs des gestes techniques spécifiques. On peut ainsi découvrir un métier, en pratiquant les gestes aux côtés des professionnels.

L'évènement s'adresse aux élèves des collèges et des MFR du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et des territoires voisins, ainsi qu'aux adultes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle.

935 visiteurs accueillis.

9 groupes de métiers représentés.

Une orientation choisie plutôt qu'une orientation subie

Trop de jeunes se retrouvent « orientés » contre leur gré, vers un avenir et un métier qu'ils n'ont pas souhaités.

Or, choisir son orientation de manière éclairée contribue à l'épanouissement des individus et réduit les risques de désinvestissement, échec ou décrochage.

Les aspirations d'orientation des jeunes dépendent encore étroitement de leur milieu familial et social. Précisément, le Forum leur permet, au moins le temps d'une journée, d'être tous à égalité et d'avoir accès aux mêmes stands. Nul besoin ici de disposer d'un réseau ou de relations pour aller voir les professionnels et discuter avec eux. Cet évènement, qui donne de la visibilité à certains parcours scolaires et professionnels, permet de renforcer la confiance des jeunes à accéder à ces parcours, et les aide ainsi à mieux appréhender leur avenir.



Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU





FINALITÉ 4. RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LES SOLIDARITÉS ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

- p. 74** Développer l'aide alimentaire intercommunale
- p. 75** Favoriser l'accès au logement
- p. 78** La réussite des élèves du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- p. 79** Accompagner les jeunes vers l'emploi
- p. 80** Lien parents enfants
- p. 81** Déployer des actions de préventions seniors
- p. 83** Favoriser l'accueil des gens du voyage
- p. 84** Veiller à l'accessibilité des dispositifs
- p. 86** Anticiper et prévenir le recul du trait de côte
- p. 87** Prévention des risques d'inondations et de submersions marines
- p. 90** Poursuivre la mutualisation entre collectivités du territoire
- p. 91** S'inscrire dans des dispositifs supras pour financer les projets de développement durable

ENJEU

Développer l'aide alimentaire intercommunale.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Proposer un accompagnement social adapté à la situation individuelle.
- Proposer des aides financières individuelles tout en responsabilisant les bénéficiaires.

ACTIONS PHARES

Coordination du dispositif de l'aide alimentaire

Depuis 2021, les 14 communes du territoire distribuaient chaque mois une aide alimentaire aux personnes en situation de précarité. Pour assurer ce service, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales coordonnait grâce à une chargée de mission et 40 bénévoles, l'approvisionnement de ces communes. La Banque Alimentaire de Vendée, association située à La Roche sur Yon, fournissait la majorité des denrées distribuées.

En complément le CIAS a coordonné plusieurs collectes (produits d'hygiène ; protections féminines ; collecte nationale de la banque alimentaire) et a développé un partenariat avec des producteurs locaux (achat de légumes et œufs).

En parallèle le CIAS portait un projet d'épicerie sociale co-construit avec les communes et les partenaires, sur la base d'un diagnostic et sous l'égide d'une commission consultative aide alimentaire trimestrielle, composée d'élus communaux et de techniciens des CCAS.

En 2024 l'achat d'un bâtiment est réalisé pour accueillir notamment l'Épicerie et un chef de projet recruté pour concrétiser, budgétiser et créer les conditions de création de l'Épicerie sociale : adhésion au réseau ANDES (association nationale de développement des épiceries sociales et solidaires), mobilisation de subventions....

SERVICE RÉDACTEUR
CIAS
FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations
THÉMATIQUE
La précarité alimentaire

En 2024, 109 foyers étaient aidés par mois, pour un total de 229 bénéficiaires, principalement des mères célibataires, retraités, personnes en situation d'invalidité notamment. 35 tonnes de denrées leur ont été distribuées.

Projection 2025 : création et ouverture de l'Épicerie sociale intercommunale dans l'objectif d'harmoniser l'accès à l'aide alimentaire sur le territoire et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

Ouverture d'une épicerie sociale intercommunale

La coordination de l'aide alimentaire s'est poursuivie jusqu'en août 2025 (cf action 1).

Parallèlement, le projet d'Épicerie sociale intercommunale s'est structuré autour d'un groupe de travail multi-directions de l'Agglomération, de la commission consultative aide alimentaire, de partenaires et avec l'accompagnement de l'ANDES.

Une animatrice socio-professionnelle a été recrutée en juin et une directrice nommée en août.

Les outils de gestion et de communication ont été bâtis, le site rénové, les financements consolidés, les investissements réalisés et les partenariats négociés principalement sur l'approvisionnement avec plusieurs conventions (banque alimentaire, producteurs locaux, dons solidaires, revivre, biocoop, Leclerc...).

Près de 100 bénévoles ont été recrutés pour gérer l'activité et les collectes qui se poursuivent (collecte nationale de la banque alimentaire, boîtes de Noël dans les grandes et moyennes surfaces, etc.).

Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU



74 L'Épicerie sociale a ainsi ouvert aux bénéficiaires des 14 communes le 24 septembre et été inaugurée le 7 novembre 2025.

SERVICE RÉDACTEUR

CIAS et Habitat

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cohésion sociale et solidarité
entre les territoires et entre générations

THÉMATIQUE

Le logement

ENJEU

Favoriser l'accès au logement.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Permettre l'accès au logement pour tous.
- Proposer un accompagnement social adapté et individualisé.

ACTIONS PHARES**Guichet d'accueil et de demande de logement social**

Depuis mars 2017, l'Agglomération dispose d'un guichet d'accueil, d'information et d'enregistrement des demandes de logement social, le seul en Vendée.

Ce service a été transféré au CIAS le 1^{er} janvier 2022, géré au sein du pôle social senior depuis 2024 par un agent.

Ses missions consistent à accueillir les demandeurs, enregistrer leur demande de logement, les orienter sur les dispositifs adaptés à leur situation sociale en lien avec les travailleurs sociaux et CCAS du territoire et effectuer le suivi statistique des demandes grâce à l'adhésion à l'observatoire régional augmenté CréhaOuest.

Le guichet contribue dans ce cadre au Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGiD) dont le bilan a été réalisé en 2025.

Par ailleurs il participe aux travaux préparatoires et comité technique de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Créée par délibération le 13 avril 2021, cette instance s'est réunie pour la première fois le 28 octobre 2021.

Co-présidée par le Préfet et le Président de l'Agglomération, elle rassemble les élus des 14 communes, le Département de la Vendée, les bailleurs sociaux et des associations représentatives telles qu'Habitat Humanisme et Vista.

Ses rôles principaux sont de favoriser la coopération entre les différents acteurs du logement social sur le territoire, de coordonner les partenaires impliqués, d'élaborer et suivre les documents de programmation stratégiques tels que le PPGID et la CIA (convention intercommunale d'attribution).

En 2024 : le guichet a géré plus de 1000 demandes de logement (+7%/2023) et accueilli 510 bénéficiaires (+10%/2024) dont 72,5 % originaires du territoire, 50 % de personnes seules et 23 % de familles mono-parentales, principalement des actifs (32 %) et retraités (28 %). À peine 10 % de ces demandes ont été satisfaites.

Au 1^{er} juillet 2025 : 1276 demandes de logement sont enregistrées sur le territoire soit près de 10 % des demandes estimées à 17 692, en Vendée. Les demandeurs sont majoritairement salariés et retraités déjà locataires de logements privé ou HLM, pour 63 % d'entre eux sur le territoire. Les principaux motifs de demande sont : logements trop chers (17 %), repris par les propriétaires (11,5 %), divorce/séparation (9 %) ou inadaptés au handicap (8 %).

Pour 2026 il est prévu de poursuivre l'activité du guichet et avec la direction habitat de l'Agglomération de rédiger le nouveau PPGID 2026-2031, de travailler sur les critères d'attributions des logements sociaux en vue d'élaborer la CIA avec le comité technique de la CIL, afin de réunir la CIL au dernier trimestre.

Depuis plusieurs années, l'Agglomération s'est engagée dans une politique volontariste visant à **soutenir financièrement** :

- l'**accession à la propriété** des **primo-accédants**,
- la **production** des logements **locatifs sociaux**,
- la rénovation énergétique,
- l'**adaptation du parc de logements des résidences principales**.

Ce soutien s'est particulièrement accentué dans le cadre du plan de relance communautaire adopté le 19 novembre 2020, à l'occasion duquel des moyens supplémentaires ont été fléchés, pour une durée de 3 ans. Cependant fin 2024, le Conseil communautaire a apporté des modifications pour certains dispositifs pour les ajuster à la baisse.

Si dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, le soutien à la politique de l'habitat reste une priorité, cet accompagnement, lors du vote du budget primitif de cette année, a fait l'objet d'une création d'une AP/CP afin de mieux appréhender l'atterrissage des effets du plan de relance. Les élus se sont alors saisis de cette opportunité pour réinterroger la pertinence de l'ensemble des aides directes de la communauté d'agglomération et proposer un recentrage, adopté lors du conseil communautaire du 17 juillet 2025.

Chiffres et indicateurs :

Budget Pluriannuel (Autorisation de Programme)
2025 - 2029 = 7 661 174 €*

Crédits de paiements 2025 = 1 858 250 €*

Consommés au 18/11/2025 = 1 547 389 €*)

* y compris soutien accession et production LLS

Au titre de l'accompagnement du parcours résidentiel, il s'agit du :

Maintien du soutien à l'accession à la propriété pour les primo-accédants

Eco-Pass : dispositif du Département pour logement ancien avec rénovation énergétique, auquel abonde l'Agglomération.

Pass-Accession : dispositif propre à la collectivité pour logement neuf sur terrain à bâtir et VEFA

Pass Appart Ancier : dispositif propre à la Communauté d'Agglomération pour logement ancien sans rénovation énergétique

Pour ces 3 aides, le montant est de 2 000 € (au lieu de 3 000 €, 4 500 € et 6 000 €).

Maintien du soutien financier à la production de logements de locatifs sociaux dans les conditions précédemment définis par la délibération du conseil communautaire du 24 février 2022

Au titre de l'accompagnement à l'adaptation des logements, en plus des dispositifs nationaux, il s'agit de : **favoriser les aménagements nécessaires en particulier en lien avec le vieillissement des ménages** :

Recentrage du dispositif "aide adaptation" avec un critère d'âge modifié pour être éligible (60 au lieu de 50 ans).

Maintien fonds de concours exceptionnel et habitat indigne.

**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**





ENJEU

La réussite des élèves
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

- Permettre aux élèves de disposer des moyens matériels nécessaires pour bien commencer sa rentrée scolaire.

ACTIONS PHARES

Livraison et distribution des colis de fournitures aux collégiens

Le Centre Intercommunal d'Actions Sociales s'est vu transféré l'exercice de la compétence "actions éducatives destinées à promouvoir la réussite éducative des collégiens habitant sur le territoire" à effet du 31 décembre 2021. Dans ce cadre, il est désormais habilité à poursuivre le dispositif de financement des fournitures nécessaires à la rentrée scolaire des élèves, initié depuis 2014 par la Communauté de Communes.

La réussite éducative des élèves de notre territoire est une priorité et implique que chaque collégien dispose des outils matériels essentiels pour suivre sa scolarité dans les meilleures conditions. Ainsi, depuis 2014, à chaque rentrée scolaire, tous les collégiens du Pays de Saint Gilles Croix de Vie reçoivent un kit de rentrée, et ce, sans aucune condition de ressources, en partenariat avec les établissements scolaires et les représentants de parents d'élèves.

Le dispositif de distribution des fournitures scolaires permet de doter les collégiens habitant sur le territoire répartis dans des établissements selon la carte scolaire établie par l'Académie de Nantes soit dans les collèges de Saint Gilles Croix de Vie, d'Aizenay ou, depuis la rentrée 2021, dans les collèges de Challans.

SERVICE RÉDACTEUR
CIAS
FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations
THÉMATIQUE
Les jeunes

Depuis la rentrée 2023, le collège Sainte Marie d'Aizenay gérant l'achat des fournitures scolaires pour ses autres élèves, habitant hors du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a bénéficié par le CIAS, pour deux rentrées scolaires, d'une subvention en lieu et place de la remise de colis de fournitures scolaires, ceci afin de simplifier la gestion et la distribution des dotations des élèves concernés.

Depuis la rentrée 2025, les collégiens du territoire scolarisés en Maisons Familiales Rurales, exclus jusqu'alors de cette action, intègrent l'opération.

Le dispositif de distribution des fournitures scolaires a permis de doter :

Année scolaire 2024	Année scolaire 2025
2011 collégiens* coût total : 88 231,21 € TTC	2077 collégiens* coût total : 82 857,22 € TTC

*tous collèges et tous niveaux confondus.

Perspectives pour 2026 :

Cette action éducative repose sur un marché public et une convention de subvention (collège privé Sainte Marie) qui ont été signés pour deux années (2025 et 2026). Il est donc prévu qu'elle soit reconduite pour la rentrée 2026.

**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



SERVICE RÉDACTEUR

CIAS

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cohésion sociale et solidarité
entre les territoires et entre générations

THÉMATIQUE

Les jeunes

ENJEU

Accompagner les jeunes vers l'emploi.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Faciliter l'accès à la formation par une aide financière en échange de l'engagement des jeunes.
- Accompagner et fidéliser les jeunes animateurs dans les structures du territoire.
- Maintenir la capacité d'accueil des structures et la qualité d'animation.
- Enrichir le fichier d'animateurs sur le territoire.

ACTIONS PHARES

Faciliter l'accès à la formation
BAFA/BAFD

Lors de la Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) en décembre 2022, les professionnels de l'animation avaient fait le constat de difficultés de recrutements dans les structures de loisirs du territoire. Cela pouvait engendrer des refus d'inscriptions pour les familles puisque des normes d'encadrement sont à respecter.

Face à ce constat le CIAS a mis en place une aide financière sous conditions de domiciliation, de justificatif de ressources et d'engagement du jeune dans sa formation.

L'aide financière peut aller de 25 à 50 % du coût de la formation.

De plus, le CIAS règle directement sa part (selon QF du jeune) à l'organisme de formation ce qui évite aux jeunes d'avancer leur part financière pour une formation dont le coût n'est pas négligeable.

Depuis 2024 nous avons constaté les bénéfices de cette aide puisque les difficultés de recrutement étaient moins importantes dans les structures de loisirs.

2023 :

47 % de l'enveloppe financière consommée
34 dossiers

2024 :

92 % de l'enveloppe financière consommée
41 dossiers

2025 :

% à déterminer en décembre lorsque tous les dossiers seront traités

Aide reconduite pour 2026

Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU



ENJEU

Lien parents enfants.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Renforcer le lien parents/enfants.
- Valoriser les compétences parentales.

ACTIONS PHARES

Animations dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Avril 2024, création d'un Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents dont les objectifs sont de réunir les acteurs de la parentalité du territoire, de financer des projets à destination des parents et de les aider, les accompagner dans leur rôle parental.

Création d'une adresse mail
reaappayssaintgilles@proton.me

Enquête famille adressée aux parents d'enfants âgés de 0 à 18 ans pour recenser et connaître les besoins et attentes des familles du territoire. Le questionnaire a été envoyé par la CAF à l'ensemble des allocataires.

La synthèse de ce questionnaire montre qu'une des préoccupations principales des parents est le domaine de la scolarité mais aussi le souhait de mieux partager, communiquer plus avec leurs enfants et assurer leur bien-être.

Les besoins exprimés amènent à proposer un programme d'animations, une parenthèse parent/enfant pour vivre ensemble et partager autour d'activités.

Une programmation d'actions est alors proposée tout au long de l'année 2025 sous la dénomination "Liens de famille".

SERVICE RÉDACTEUR
CIAS
FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations
THÉMATIQUE
L'enfance et la parentalité

Une pièce de théâtre "Ados sur Tiktok, parents qui DEBLOK" est prévue le 17 décembre 2025 à destination des jeunes et de leurs parents. Ce spectacle présenté par la Cie Le Chabaret des Achards abordera la thématique des réseaux sociaux, de leurs usages et de leurs incidences. La soirée se clôturera avec la participation des Promeneurs du Net.

En 2025, présentation aux partenaires des services de l'AREAMS (médiation familiale), de l'Accompagnement Individuel à la Parentalité par l'UDAF pour renforcer la connaissance et la coordination des services pour les habitants.

Différentes activités pour des duos parent/enfant ont été organisées sur l'année 2025 (ateliers modelage, customisation, création d'un journal créatif, initiation drone) ainsi qu'un temps fort le 5 juillet (pique-nique partagé avec atelier cuisine, jeux autour de l'alimentation durable, de la nutrition, de consommation responsable).

Un petit groupe de 20 personnes a participé à l'atelier cuisine animé par Marion Jarillot du pôle de l'Économie Sociale et Solidaire en Vendée et environ 40 personnes au pique-nique.

Alors que la participation aux ateliers a été plutôt faible, l'initiation drone a remporté un grand succès. Les parents ont partagé avec leur ado un moment privilégié, autour d'une activité commune.

**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



THÉMATIQUE

Déployer les actions de prévention seniors.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Prévenir la perte d'autonomie.
- Permettre le maintien à domicile.

ACTIONS PHARES

Ateliers de prévention seniors

Le territoire, attractif voit bons nombres de personnes s'y installer pour y passer sa retraite.

Les personnes âgées (60 ans et +) représentent un peu plus de 44 % de la population. Entre 2015 et 2021, on note une hausse de + 4,3 %. Les personnes de plus de 60 ans représentent 23 140 personnes (données INSEE 2021). On relève également un indice de vieillissement de 205 contre 88,7 au niveau National, presque deux fois et demi plus élevé que celui de la population française.

Le CIAS propose depuis 2021, un programme d'actions à la perte d'autonomie pour les personnes de plus de 60 ans résidant encore chez eux.

Ce programme diffusé annuellement d'avril à mars, comporte différents types d'actions sous différents formats.

Pour l'année 2025-2026, le CIAS propose 17 actions dont 8 sous la forme de cycle, deux formations Premier secours, un spectacle, un forum, un ciné débat, une conférence et marche, ainsi que trois cafés causettes. L'objectif est que chaque commune puisse accueillir au moins une action afin de permettre à ses habitants d'y participer sans avoir à se déplacer.

Objectif partiellement atteint, 13 communes sur 14 ont accueilli une action sur cette période.

L'année passée 100 % des communes avaient accueillies une action de prévention seniors. Cela s'explique par une disponibilité des salles mais aussi par la faisabilité liée aux besoins matériels des actions.

Taux de fréquentation des ateliers :

Actions de prévention seniors	Période	Nombre de places maximum ou estimées	Nombre de personnes accueillies ou inscrites	% de fréquentation
Atelier nutrition	oct. 25	12	11	91,67
Café causette alimentation	sept. 25	15	7	46,67
Café causette intelligence artificielle	déc. 25	15	14	93,33
Café causette deuil	mars 26	15	8	53,33
Cap bien-être	déc. 25	10	10	100
Ciné-débat un jour tu vieilliras	déc. 25			
Do-in	nov. 25	13	13	100
Ensemble contre l'AVC marche	mars 25	100	121	121
Ensemble contre l'AVC conférence	mars 25	100	65	65
Pilates	nov. 25	15	15	100
Prévention routière	sept. 25	24	23	95,83
Psc1	oct. 25	20	20	100
Psychologie positive	sept. 25	16	15	93,75
Qi-gong	nov. 25	15	15	100
Sophrologie	nov. 25	16	16	100
Semaine bleue spectacle	oct. 25	100	90	90
Forum	avril 25	300	150	90
Total		786	593	87,54

Les actions n'ayant pas 100 % de taux de fréquentation étaient complètes en inscription mais nous avons le cas de personnes qui s'inscrivent et qui ne viennent pas aux ateliers. Nous constatons cela très fréquemment lors d'ateliers gratuits.

La moyenne de 87,5 % de taux de fréquentation est très satisfaisante et nous invite à reconduire nos actions chaque année. Le programme est construit à partir des bilans des actions mais aussi des verbatims des participants.

Le programme 2026-2027 est en cours de finalisation et comportera 21 actions dont :

- 8 cycles d'activités
Qi-Gong, Bienvenue à la retraite, activités physiques adaptées, écriture, psychologie positive, nutrition, art thérapie, mémoire,
- 3 conférences
AVC, UDAF, risques cardiaques liés au diabète,
- 3 cafés causerie
directives anticipées, optimisme, France services,
- Une marche contre les AVC,
- 3 ateliers de dépistages organisés des cancers colorectal, du sein et du col de l'utérus,
- 2 formations PSC,
- 1 spectacle sur l'isolement des seniors.

La Résidence autonomie Les Primevères et le SAAD du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

La résidence autonomie et son Service d'aide et d'accompagnement à domicile intégré ont été créés et sont gérés par le CIAS pour permettre aux 24 résidents accueillis (Gir 4 à 6 majoritairement) , de préserver leur autonomie grâce à un plan d'aide personnalisé afin d'éviter ou retarder leur entrée en Ehpad.

Ceci passe par l'aide aux tâches de la vie quotidienne dans leur logement, réalisée par le SAAD et de nombreux ateliers (médiation animale, réflexologie ,shiatsu, activité physique adaptée...) avec des prestataires extérieurs grâce au forfait autonomie du Département, mais aussi des animations (lotos, jeux de société, ateliers cuisine, créatifs, bien-être, mémoire, jardinage..., rencontre avec la MAM, sorties, voyages...) proposées par les 8 agents, la directrice et des bénévoles, dans l'espace collectif de la résidence.

Au 30 octobre 2025 : 1 500 heures d'intervention du SAAD et près de 300 heures d'animations (prestations externes et internes), un voyage intergénérationnel et des sorties ont été réalisés.

En 2026, 1800 heures d'intervention du SAAD et près de 300 heures d'animations sont prévues pour les 24 résidents.

**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



SERVICE RÉDACTEUR

Services techniques

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cohésion sociale et solidarité
entre les territoires et entre générations

THÉMATIQUE

La solidarité et l'inclusion

ENJEU

Favoriser l'accueil des gens du voyage.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

- Améliorer l'accueil et l'intégration des gens du voyage.

ACTIONS PHARES**Mise à dispositions des aires d'accueil**

Les aires d'accueil pour les gens du voyage jouent un rôle crucial dans la gestion et l'intégration de cette population dans le tissu social.

Les aires d'accueil présentent des avantages pour les gens du voyage et pour les collectivités.

Tout d'abord, elles offrent un espace sécurisé, permettant aux familles de se poser temporairement tout en respectant leur mode de vie nomade. Cela contribue à lutter contre les installations illégales, en fournissant un cadre légal et organisé.

Ensuite, ces aires facilitent l'accès à divers services essentiels tels que l'eau, l'électricité et les équipements sanitaires. Cela contribue à améliorer le bien-être général des gens du voyage, favorisant ainsi la santé et l'hygiène.

De plus, elles permettent aux travailleurs sociaux de mieux accompagner les familles en les reliant aux structures locales, tant pour les loisirs que pour les besoins quotidiens.

2 aires d'accueil sont en place sur le territoire : Les aires de Saint Gilles Croix de Vie et de Saint Hilaire de Riez se composent de 10 emplacements chacune (1 emplacement équivaut à 2 places caravane).

518personnes accueillies en 2025
à l'aire de Saint Gilles Croix de Vie**281**personnes accueillies en 2025
à l'aire de Saint Hilaire de Riez

Aire de Saint Gilles Croix de Vie

**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



ENJEU

Veiller à l'accessibilité des dispositifs.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Accueillir les usagers dans des conditions satisfaisantes.
- Créer des liens entre partenaires et favoriser l'interconnaissance des acteurs locaux.
- Orienter le public vers les bons interlocuteurs.

ACTIONS PHARES

Favoriser l'inclusion numérique, intégrer les enjeux du développement durable dans les pratiques d'accueil et d'accompagnement

La dématérialisation des services publics a fragilisé les profils "exclus" ou "éloignés" du numérique, ainsi que ceux en besoin d'assurance dans l'usage de cet outil. L'inclusion numérique est désormais un prérequis à l'inclusion sociale et citoyenne.

Ouvert en novembre 2020, l'espace France services du Pays de Saint Gilles Croix de Vie répond notamment à cette mission d'accompagnement pour réduire fractures numérique et administrative. Pour une démarche d'inclusion numérique renforcée, en particulier pour les publics en situation de handicap et dans une logique de développement durable, France services a :

ouvert un poste de chargé de projet "ingénierie et relations usagers", pour élaborer un projet pour l'accueil inclusif, en application du projet de territoire et des préconisations du Préfet (labellisation France services),

inscrit au budget prévisionnel 2026 l'acquisition d'un **logiciel dédié à l'inclusion** des personnes en situation de handicap.

SERVICE RÉDACTEUR

France services

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations

THÉMATIQUE

La solidarité et l'inclusion

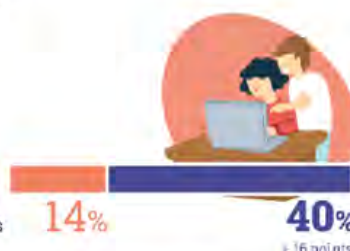
La part de personnes ayant des difficultés à effectuer des démarches en ligne a augmenté

54%
+ 16 points*

des Français éprouvent au moins une forme de difficulté qui les empêche d'effectuer des démarches en ligne.

Un accompagnement humain et pédagogique plébiscité en cas de difficulté

Lorsqu'ils n'arrivent pas à réaliser une démarche en ligne, les Français interrogés préfèrent qu'on leur explique comment réaliser la démarche seul pour gagner en autonomie plutôt qu'on la fasse à leur place d'autant plus que ces démarches en ligne mobilisent souvent des données personnelles sensibles.



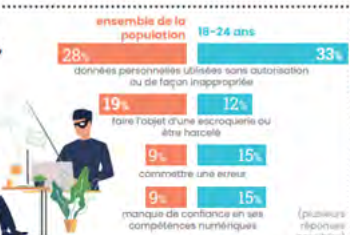
Source Baromètre du numérique 2022 .anct.gouv.fr

Une appropriation du numérique qui doit encore être accompagnée

Des craintes massives à l'usage du numérique, en particulier chez les jeunes adultes

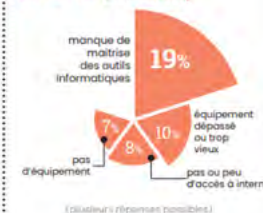
65%
des Français ont au moins une crainte (70% des 18-24 ans)

28% des Français ont au moins une crainte (70% des 18-24 ans)



Le manque de maîtrise reste le 1^{er} frein à l'usage du numérique

36% des Français rencontrent des freins en 2024 (45% en 2023)



Près de 1 Français sur 2 plébiscite un accompagnement physique et gratuit pour remédier aux difficultés d'usage du numérique

Démarches administratives en ligne : les principales difficultés rencontrées ne sont pas liées au manque de compétence numérique

44% des Français rencontrent des difficultés



Source Baromètre du numérique 2025 .anct.gouv.fr

Animation du réseau des acteurs de l'accès aux droits et de l'animation de la vie sociale

2021	2022	2023	2024
2404 visiteurs	3433 visiteurs	4227 visiteurs + 23 %	5483 visiteurs + 30 %
5426 démarches	3433 démarches	8926 démarches + 46 %	11758 démarches + 30 %

Le non-recours aux droits sociaux est une problématique nationale, qui touche également les habitants du territoire. De plus, le constat d'un manque de connaissance des acteurs, et du besoin d'une meilleure communication sur les actions existantes a été fait localement. C'est pourquoi le réseau des acteurs de l'accès aux droits et de l'animation de la vie sociale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été initié fin 2024. Il regroupe une trentaine d'acteurs : collectivités, institutions et associations du territoire.

La première réunion plénière du réseau de fin 2024 a permis de définir et prioriser les actions co-construites en 2025 :

Un **forum professionnel de l'accès aux droits et de l'animation de la vie sociale** a été organisé le 16 octobre 2025 à Landeveille, a réuni plus de 70 partenaires du territoire.

Un **annuaire de l'accès aux droits et de l'animation de la vie sociale** a été créé avec une présentation rapide de chaque acteur : missions, public concerné, modalités de contact. Actuellement en expérimentation à destination des professionnels, il sera ensuite élargi au grand public afin de faciliter l'orientation de chacun en fonction de ses besoins.

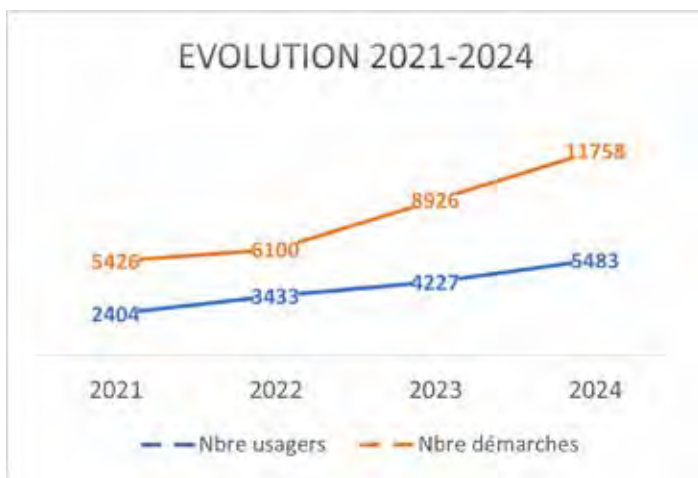
Cette dynamique se poursuivra en 2026 avec l'organisation d'une réunion plénière et d'autres actions (conférence, création d'un mur collaboratif, ...).

Le non-recours national à la prime d'activité est estimé à 50 %, et celui au RSA à 34 % par la CAF. Les motifs principaux de non-recours aux aides et dispositifs sociaux sont :

Le **manque d'information** sur les aides ou les organismes à qui s'adresser.

Les **démarches trop complexes** ou trop longues.

La **crainte des conséquences négatives** (ne pas avoir à rendre des comptes, problèmes administratifs, ...).



**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



ENJEU

Anticiper et prévenir le recul du trait de côte.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Définir des modes de gestion du trait de côte à court, moyen et long terme.
- Protéger la population et les biens du recul du trait de côte.

ACTIONS PHARES

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie est exposé au recul du trait de côte et fait face aux effets du changement climatique comme beaucoup d'autres littoraux. En effet, les cordons dunaires et les éperons rocheux sont sensibles à l'érosion notamment en raison de l'action des houles. Le phénomène menace ainsi de nombreux enjeux sur le territoire.

Élaborer une Stratégie Locale de Gestion du Trait de Côte (SLGTC)

L'Agglomération a décidé d'élaborer une SLGTC, visant à mettre en œuvre une gestion intégrée du trait de côte avec la réalisation d'un diagnostic du territoire, puis l'élaboration de scénarios et enfin la définition de modes de gestion en concertation avec les acteurs du territoire. Le but est d'anticiper le recul du trait de côte et d'adapter l'aménagement du territoire en conséquence.

Le diagnostic du recul du trait de côte sur le territoire donnera une vue d'ensemble et une idée des historiques d'évolution, un des paramètres permettant d'estimer les projections du recul du trait de côte à différentes échéances.

L'élaboration de scénario permettra, elle, de se rendre compte des possibilités de gestion, avant de faire un choix.

Une fois les modes de gestion définis, un programme d'actions sera mis en œuvre.

SERVICE RÉDACTEUR

Littoral et gestion des risques

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations

THÉMATIQUE

Gestion du trait de côte

Suivi du trait de côte

Dans le cadre de l'Observatoire du littoral du Pays de Saint Gilles Croix de Vie créé en 2011 et de son programme d'actions pour 2023, 2024 et 2025, l'Agglomération effectue des relevés du trait de côte deux fois par an, avant et après la période hivernale, pour suivre l'évolution des cordons dunaires (point d'érosion/accrétion).

Un suivi des profils de plage est aussi réalisé en plus du relevé du trait de côte et du suivi post-tempête. Des relevés initiaux ont été faits ces dernières années pour permettre le suivi et l'analyse de l'évolution de ces cordons dunaires et du trait de côte chaque année. La première campagne de suivi biennuel du trait de côte a été lancée en 2023.



**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



SERVICE RÉDACTEUR

Littoral et gestion des risques

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cohésion sociale et solidarité
entre les territoires et entre générations

THÉMATIQUE

La gestion du risque littoral

ENJEUPrévention des risques d'inondations
et de submersions marines.**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Développer une culture du risque en favorisant la compréhension/mémorisation/appropriation du risque par le grand public.
- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.
- Adapter le niveau de protection des ouvrages.
- Améliorer la précision et la réactivité des observations.

ACTIONS PHARES

Le territoire est exposé aux risques littoraux, d'autant plus dans un contexte de changement climatique. L'Agglomération a mis en œuvre des stratégies de gestion du risque, à l'instar du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI). L'animation du nouveau PAPI, qui débute en 2026, prévoit plusieurs volets :

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque du grand public

L'Agglomération prévoit de nombreuses actions pour améliorer la connaissance et la conscience du risque du grand public. Elles ont pour but de fournir des clefs de compréhension et des conseils/recommandations pour apprendre à vivre avec le risque.

4 **événements** envisagés pour sensibiliser le grand public entre 2026 et 2031 (l'intervention d'une troupe de théâtre, une simulation en réalité virtuelle du niveau d'eau, 1 à 2 conférences grand public par an, et des interventions en milieu scolaire). L'objectif est d'impliquer les habitants, les scolaires, associations, visiteurs, etc., à travers des approches participatives, ludiques et innovantes, pour améliorer leur préparation individuelle et collective face aux inondations.

Publications régulières (rapports, affiches, flyers, panneaux d'information, post...) à disposition dans les mairies, établissements scolaires, médiathèques et lieux publics pour sensibiliser largement et ancrer la culture du risque dans la durée.

Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

L'Agglomération poursuit le déploiement des mesures pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes. Ces mesures ont pour but d'adapter les bâtiments aux risques d'inondations et de submersions marines.

Diagnostics de vulnérabilité pour les biens particuliers, les Très Petites Entreprises (TPE) et les Établissements Recevant du Public (ERP).

Les diagnostics de vulnérabilité (ou préconisation de travaux) permettant de définir le niveau de vulnérabilité d'un bâtiment, sont poursuivis et proposés par l'agglomération aux particuliers, aux entreprises et aux établissements recevant du public.

Pour les entreprises, ces diagnostics accompagnés de solutions d'adaptation permettent de renforcer leur résilience économique.

Pour les ERP, ces diagnostics permettent de planifier les travaux nécessaires pour garantir la sécurité des usagers et assurer la continuité des services.

Travaux de réduction de la vulnérabilité pour les biens particuliers, très petites entreprises et établissements recevant du public.

Ces travaux sont un complément ou une alternative possible aux ouvrages de protection. Une autre manière de s'adapter aux risques. Tout bâtiment se trouvant dans une zone inondable d'aléa faible, moyen ou fort, identifié par le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) et couvert par un contrat d'assurances incluant la garantie catastrophe naturelle est ainsi éligible à la réalisation de ces travaux (sous réserve de remplir les conditions), une fois le diagnostic établi.

La collectivité accompagne sur le plan administratif et technique les propriétaires qui le souhaitent.

Le territoire étant couvert par un PPRL et un PEP dans l'attente de la labellisation du nouveau PAPI. Les travaux prescrits peuvent être subventionnés par le PEP à hauteur de 80 %.

Enquête sur les freins à la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité.

La réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité est proposée à tous les propriétaires exposés aux risques, cependant, tous ne le réalisent pas. Lorsqu'un diagnostic est réalisé, il n'est pas toujours suivi de la mise en œuvre des travaux préconisés. Il est donc pertinent de réaliser une enquête sur les facteurs qui freinent les propriétaires dans la réalisation de ces diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité, d'autant que le frein financier est déjà fortement réduit : 80 % d'aides PEP. L'enquête permet d'identifier les obstacles techniques, financiers, psychologiques ou administratifs. Et d'adapter au besoin les actions de communication, d'accompagnement et de financement proposées dans le cadre du PAPI.

- Communiquer sur les aides proposées.

Gestion des ouvrages de protection

Depuis la loi de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), qui a redistribué les compétences entre l'Etat et les collectivités, l'Agglomération a hérité de la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui a pris effet en 2018. À ce titre, la collectivité est le gestionnaire des systèmes d'endiguement du territoire, participe à la prévention des inondations, entreprend de nombreuses actions, dont certaines s'insèrent dans le PAPI, et contribuent à l'adaptation de l'aménagement du territoire aux risques d'inondations et de submersions marines.

Contrôle, entretien et suivi des ouvrages de protection contre les inondations et les submersions marines.

Pour prévenir les inondations et submersions marines le suivi régulier des systèmes d'endiguement et plus largement des ouvrages de protection ainsi que des cordons dunaires est essentiel. Ainsi, le service littoral et gestion des risques veille sur l'unique système d'endiguement du territoire, celui des quais Gorin et des Greniers à Saint Gilles Croix de Vie, mais également sur les 250 autres ouvrages de protection. Ils sont régulièrement inspectés (visite technique approfondies, contrôle post tempête, photos, levés au DGPS ou au drone...) pour assurer la mise en protection des enjeux humains et matériels face aux phénomènes maritimes et fluviaux. Au besoin des travaux d'entretien sont réalisés, comme le traitement de la végétation.

Le système d'endiguement fait l'objet d'une surveillance particulière et réglementée avec un rapport de surveillance tous les 6 ans et une visite technique approfondie (VTA) entre chaque rapport de surveillance. L'ouvrage fera l'objet d'une VTA en 2026. Une inspection est menée régulièrement par les services agréés de

l'Etat. Ce fut le cas en 2025. De plus, un document d'organisation, aussi mis à jour en 2025, régit les conditions d'entretien du système d'endiguement et chaque action réalisée est consignée dans un registre pour un suivi rigoureux.

Ainsi, toutes les informations concernant ces ouvrages sont recensées dans une base de données qui est mise à jour autant que faire se peut. Des photographies sont aussi prises pour suivre l'évolution des ouvrages, notamment des plus sensibles et repérer les éventuels désordres.

Adapter le niveau de protection des quais de la Vie face à l'évolution de l'aléa (submersion marine).

Dans le premier Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), des travaux de rehausse et de confortement des quais Gorin et des Greniers ont été réalisés afin de garantir la sécurité des personnes et de réduire la vulnérabilité des biens face aux phénomènes de submersion. Dans le cadre de la préparation du futur PAPI, une étude de faisabilité et un avant-projet de rehaussement ont été menés sur la mise en protection du quai Marie de Beaucaire. Pour faire suite, il convient de qualifier, quantifier, budgétiser et programmer plus précisément les réfections à réaliser. L'agglomération a prévu que la mise en œuvre des travaux soit engagée dans le PAPI 2. Des investigations géotechniques seront donc réalisées pour permettre de clarifier les interrogations techniques soulevées lors de l'avant-projet (AVP) et d'affiner les choix de la solution de confortement de l'ouvrage proposée. Dans le cadre du PAPI 2, il est également prévu le lancement d'une étude préliminaire pour la réhausse des autres ouvrages dans l'estuaire de La Vie afin, a minima, d'homogénéiser les niveaux de protection de ces derniers, avec les quais Gorin et des Greniers qui ont été rehaussés lors du premier PAPI. L'étude de type avant-projet concerne le secteur des quais Rivière/Port Fidèle et le secteur du complexe sportif de la Vie/Casino.

Travaux de confortement à la Pège.

Ce secteur très sensible au risque d'érosion et de submersion marine, en raison de la faible épaisseur du cordon dunaire et de la faible surélévation de la zone, qui constituait historiquement le lit de la rivière Baisse. Depuis plus de 15 ans, plusieurs projets ont été envisagés pour assurer la pérennité du cordon dunaire, protéger la population et les biens tout en préservant son rôle écologique et paysager. La complexité du sujet n'a pour l'instant pas permis d'aboutir à la réalisation d'un projet. Le dernier projet retenu et inscrit dans le PAPI 2 est la création d'un cordon dunaire de 2^e rang conçu avec un noyau interne stable, implanté en arrière de la dune actuelle, limitant la propagation de la houle et la surverse en cas de défaillance du front dunaire.

Surveillance, prévision des crues et des inondation

Entretien et renouvellement du matériel de surveillance.

Essentiels pour la surveillance lors des tempêtes, suivre les dynamiques sédimentaires et l'évolution du littoral pour prévenir les risques d'inondations et de submersions marines. Le but est d'être prêt en toutes circonstances. Cela concerne tout le matériel utilisé par le service. Dans le cadre du nouveau PAPI, il est prévu de sécuriser électriquement le radar limnimétrique installé à l'entrée du port de Saint Gilles Croix de Vie, pour éviter les dégradations et garantir son bon fonctionnement.

L'installation de nouveaux instruments de mesures permettant une surveillance accrue et plus précise des données climatiques tout au long de l'année et en période d'alerte est aussi prévue dans le cadre du nouveau PAPI (installation d'une bouée de houle en face du port de Saint Gilles Croix de Vie et d'une station météorologique locale sur le territoire).

ENJEU

Poursuivre la mutualisation entre collectivités du territoire.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Développer les solidarités intercommunales.
- Renforcer la cohérence de l'action publique locale.

ACTIONS PHARES

Mise en commun de moyens humains, financiers et logistiques avec les communes

Dans le cadre du renforcement de la coopération intercommunale, la collectivité a mis en place une démarche de mutualisation des moyens humains, et logistiques (matériel, locaux, outils numériques) entre les 14 communes du territoire.

Cette action vise à améliorer l'efficacité des services publics locaux, à réduire les coûts et à favoriser une gouvernance partagée. Elle s'inscrit dans une logique de solidarité territoriale et de cohérence de l'action publique.

SERVICE RÉDACTEUR
Mutualisation
FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
THÉMATIQUE
La coopération

Quatre services communs

Service Autorisations du Droit des Sols

mutualisé avec les communes du territoire à Facturatoflavien à l'acte.

Collaborateur de Cabinet

mutualisé avec la commune de Saint Gilles Croix de Vie.

Service Système d'Information

mutualisé avec les communes, le CIAS, un CCAS et l'OTI

Services Ressources

Humaines, Finances, Techniques, Juridique, Marchés Publics, Communication, SI

mutualisés avec le CIAS

⑤ services sont mis à disposition des communes : environnement, littoral et gestion des risques, ingénierie, construction, marchés publics.

Par ailleurs, des mutualisations de types groupement de commandes, mises à disposition individuelles d'agents, mutualisation de matériel et de formations sont réalisées.

Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU



SERVICE RÉDACTEUR

Politiques contractuelles

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

THÉMATIQUE

Le financement

ENJEU

S'inscrire dans des dispositifs supras pour financer les projets de développement durable.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Permettre la réalisation des projets de développement durable de l'Agglomération et des communes.
- Renforcer l'action publique locale grâce aux politiques contractuelles.

ACTIONS PHARES

Pilotage du CRTE, des fonds de l'État, des Fonds Européens, de la Région et du Département

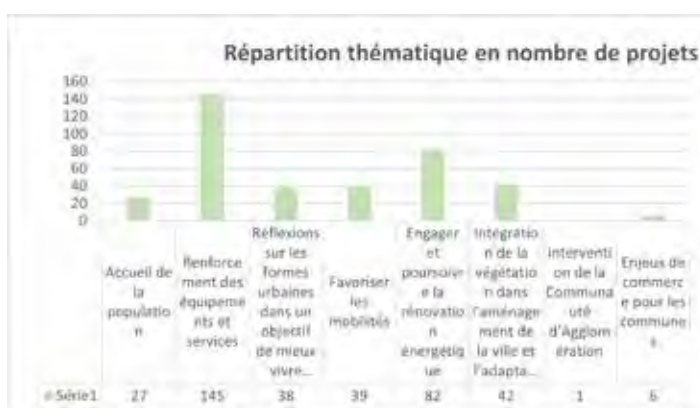
À l'issue du diagnostic territorial réalisé en 2021, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et la préfecture de la Vendée ont signé un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) le 14 octobre 2021 pour la période 2021-2026.

Ce contrat constitue la démarche partenariale entre l'État et les collectivités locales. Il doit traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions du territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Le contrat doit répondre à trois enjeux : d'une part contribuer à la réussite du plan de relance dans le territoire en impliquant toutes les collectivités, mais aussi accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

Lors de l'établissement du premier CRTE, 230 projets communaux et intercommunaux ont été recensés.

Au 1^{er} janvier 2025, ils sont au nombre de :

- 381 dont 211 en stratégie de cohésion de territoire soit 55 %,
- 163 en stratégie de transition écologique soit 44 %.
- 7 en stratégie de transition économique soit 1 %.



Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU





FINALITÉ 5. DÉVELOPPEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- p. 91** Encourager les entreprises dans la transition écologique
- p. 92** Animer et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial
- p. 94** Soutien au monde agricole local
- p. 96** Développer les circuits courts en matière agricole et alimentaire
- p. 97** Développer la commande publique durable

SERVICE RÉDACTEUR

Développement économique

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

THÉMATIQUE

Le monde des entreprises

ENJEU

Encourager la mise en place de pratiques durables au sein des entreprises.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réduire l'empreinte carbone des activités artisanales.
- Sensibiliser et accompagner les artisans dans l'adoption de pratiques durables.
- Valoriser les engagements écologiques des entreprises artisanales.

ACTIONS PHARES**Partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat sur la transition écologique**

Dans les milieux économiques, la transition écologique semble désormais être devenue une priorité. Pour autant, certaines entreprises sont plus avancées que d'autres. Pour celles qui ne se sentent pas encore concernées ou bien qui se questionnent sur la transition écologique, la collectivité veut mettre en place des actions de sensibilisation.

Fin 2025, la Communauté d'Agglomération a ainsi signé une convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour 2026-2027, en faveur de la transition écologique des artisans, autour de 3 axes principaux :

- 1 Organisation d'un atelier collectif annuel.
- 2 Mise en place d'une collecte mutualisée annuelle de déchets, avec un objectif de recyclage de la matière.
- 3 Organisation, en 2027, d'une cérémonie de remise de trophée pour les entreprises ayant suivi le programme "Eco-défis".

La transition écologique, un véritable levier économique pour les entreprises.

Un moyen de **réduire les coûts** opérationnels de l'entreprise :

- prioriser l'efficacité énergétique
- améliorer la gestion de l'eau
- mettre en place une politique de réduction et de recyclage des déchets
- miser sur la mobilité durable

S'engager en faveur de l'environnement : l'occasion d'améliorer l'image de marque et la réputation de l'entreprise.

La transition écologique offre des **opportunités commerciales** et **l'accès à de nouveaux marchés**.

Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU



ENJEU

Animer et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Améliorer l'accessibilité aux productions locales et durables, en structurant des filières.
- Sensibiliser la population au "bien-manger".
- Soutenir les modèles agricoles durables garantissant la pérennisation des exploitations et la gestion des ressources naturelles.

ACTIONS PHARES

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont des démarches de terrain, volontaires et collectives. C'est un rassemblement des acteurs intéressés par la question de l'alimentation, qui se regroupent, qui établissent un diagnostic du territoire et qui cherchent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales.

C'est également l'opportunité de construire une stratégie alimentaire territoriale durable. Il a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant le développement d'une alimentation durable et de qualité, accessible à tous, mais aussi les circuits courts ou les produits locaux, notamment bios, dans les cantines.

En 2024, les élus ont adopté le Projet Alimentaire Territorial, fruit d'une démarche de coconstruction avec l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, associations, entreprises, collectivités et consommateurs) afin de renforcer la souveraineté alimentaire locale, promouvoir des pratiques durables et répondre aux enjeux de santé, d'environnement et d'économie.

Travailler à la création d'outil de transformation adapté aux producteurs du territoire : soutien au projet d'abattoir de proximité SALVAE

SALVAE, Solution d'abattage locale et sur le lieu de vie des animaux d'élevage, Loire Océan est une Société par Actions Simplifiées (SAS) créée par des éleveurs du Sud Loire Atlantique et du Nord Vendée. La société a pour objet toute activité liée à l'acheminement et l'abattage d'animaux, ainsi que la transformation et le conditionnement de produits carnés. SALVAE fait suite à l'association loi 1901 AALVie, Abattage des animaux sur leur lieu de vie, fondée par des éleveurs soucieux du bien-être animal.

SERVICE RÉDACTEUR

Agriculture et alimentation

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

THÉMATIQUE

L'agriculture et l'alimentation

SALVAE porte un projet d'abattoir de proximité avec les **caractéristiques** suivantes :

Abattoir multi espèces : bovins, porcs et petits ruminants (ovins, caprins).

Multimodalités d'abattage : sur site (unité fixe à Machecoul) ou à la ferme (se situant à moins d'une heure de route de l'unité fixe).

Prise en charge des animaux accidentés non transportables en abattage d'urgence à la ferme (prestation non fournie par des abattoirs industriels).

Intervention possible d'éleveurs tâcherons (éleveurs qui viennent effectuer le travail d'abattage au sein des abattoirs).

À travers ce projet d'abattoir de proximité, **les éleveurs de SALVAE souhaitent** :

Répondre à l'éloignement des outils d'abattage des fermes du territoire.

Créer un outil adapté aux besoins des éleveurs valorisant leurs bêtes en vente directe et en restauration collective.

Proposer une solution pour les animaux accidentés via l'abattage d'urgence.

Participer au maintien d'un élevage ancré sur le territoire, à son attractivité, et au paysage de marais et de bocager.

Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et des éleveurs en matière de bien-être animal via l'abattage à la ferme.

Les élus ont décidé d'apporter un soutien financier au projet d'abattoir de proximité de SALVAE :

- Subvention d'investissement : 50 000 €
- Premier versement : 25 000 € en 2025
- Deuxième versement : 25 000 € en 2026

Jardiner en toute autonomie

Dans le cadre de son engagement pour une alimentation durable et locale, l'Agglomération propose à ses habitants une série de formations gratuites autour du jardinage en potager. Ces ateliers visent à transmettre des savoir-faire concrets, généralement de la part de producteurs locaux, pour promouvoir l'autonomie alimentaire, tout en valorisant la biodiversité et l'entraide locale.

Thématiques des ateliers de 2025 :

- ① Concevoir et préparer son jardin potager en autonomie : journée théorique et pratique sur les bases de l'autoproduction, de la préparation du sol à la récolte par Jérôme et Caroline Simonnet - Aux jardins des colibris Maraîchers à Soullans.
- ② Potager en bacs : jardiner avec peu d'espace : des astuces pratiques pour cultiver en ville, sur un balcon ou dans un petit jardin animé par Valérie Douet sur l'avenue de la Cour Saint Laud à Saint Gilles Croix de Vie.
- ③ Accueillir la biodiversité dans son jardin : comprendre la faune et la flore dans son jardin, intégrer des plantes et fleurs comestibles pour la favoriser par Nath'alail et Pauline Dominicy, Le jardin de Pauline 85 - Productrices de fleurs comestibles à Coëx.

Formulaire de retours d'expériences sur les ateliers :

47 participants aux ateliers

100 % des participants satisfaits de l'animation et ont appris des choses.

87 % pensent mettre en œuvre les nouvelles connaissances acquises.

Deux outils numériques existants mis en avant pour élargir leurs pratiques de jardinage :

lepotiron.fr - Mise en relation des jardiniers avec les produits et services nécessaires favorisant le troc.

pretersonjardin.com - Mise à disposition des jardins inutilisés aux jardiniers en herbe, un échange gagnant-gagnant.

Veille foncière et étude sur les biens vacants sans maîtres

À la suite de la signature d'une convention-cadre avec la SAFER Pays de la Loire, une veille foncière a été mise en place sur l'ensemble du territoire intercommunal grâce au déploiement de la plateforme en ligne Vigifoncier. Outil cartographique qui permet aux collectivités abonnées de suivre les projets de vente de biens ruraux et d'accéder à des indicateurs d'analyse des dynamiques foncières locales.

L'étude foncière des biens vacants sans maître identifie et mobilise des parcelles délaissées ou sans propriétaire connu afin de les réintégrer dans une dynamique territoriale durable. Ces terrains, souvent en friche ou inexploités, représentent une opportunité pour développer des projets agroécologiques conciliant production locale, préservation de la biodiversité et lutte contre l'artificialisation des sols.

La démarche consiste à recenser ces biens, analyser leur potentiel, puis proposer des usages adaptés. En favorisant la réutilisation de foncier existant, cette action s'inscrit dans une logique de sobriété foncière et de coopération entre collectivités, agriculteurs et acteurs associatifs pour créer des projets à forte valeur sociale et environnementale.

Potentiel global de biens vacants sans maîtres :

1100	parcelles détectées pour une surface totale de 98,3 ha.
902²	surface moyenne dont biens avec des dispositions foncières très favorables :
300	parcelles détectées pour une surface totale de 18,1 ha,
612²	surface moyenne.

Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU



ENJEU

Soutien au monde agricole local.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Garantir le maintien et la pérennisation des exploitations agricoles.
- Promouvoir les pratiques durables et accompagner les agriculteurs vers la transition.

ACTIONS PHARES

Fonds de soutien communautaire aux projets agricoles collectifs

Dans une logique de compensation locale de la consommation des espaces agricoles, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a instauré un fonds de soutien dédié aux projets agricoles collectifs. Ce fonds est alimenté à hauteur de 1 € par m² de terrain vendu en Zones d'Activités Économiques (ZAE), afin de soutenir des initiatives agricoles favorables au climat et à la résilience du territoire.

Les projets éligibles sont examinés par le Groupe local de l'alimentation, instance de gouvernance du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce groupe, constitué d'élus et d'acteurs locaux, analyse en amont la pertinence des projets proposés et leur adéquation avec les objectifs du PAT et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Les projets validés sont ensuite soumis à l'approbation du Bureau communautaire.

En 2025, le fonds de soutien communautaire aux projets agricoles collectifs a été alimenté, pour la première fois, à hauteur de 19 947 €.

Dispositif d'aide à l'accompagnement au parcours installé Jeunes Agriculteurs

Le renouvellement des générations constitue un enjeu majeur pour l'agriculture. En France, plus de la moitié des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et 45 % auront atteint l'âge de départ à la retraite dans les 10 ans.

Le renouvellement des générations constitue un enjeu majeur pour l'agriculture.

SERVICE RÉDACTEUR
Agriculture et alimentation
FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
THÉMATIQUE
L'agriculture et l'alimentation

En France, plus de la moitié des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et 45 % auront atteint l'âge de départ à la retraite dans les 10 ans.

Les conséquences sont cependant différentes selon les filières. Sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les exploitations principalement concernées par des départs seront celles avec une activité d'élevage bovin. Peu d'installations et de transmissions sont connues pour ce type d'exploitation, la plupart partent à l'agrandissement.

Afin d'aider les jeunes agriculteurs, l'intercommunalité a mis en place un soutien à la formation pour favoriser l'installation et la transmission agricoles sur leur territoire.

Cette aide s'adresse aux jeunes agriculteurs de moins de 40 ans (ou sans limite d'âge dans le cadre d'une reconversion) prévoyant de s'installer sur le territoire.

L'aide prend la forme d'une **subvention de fonctionnement** :

Pour l'accompagnement à l'installation proposé par un organisme professionnel agricole dans le cadre du parcours aidé à l'installation : 50 % du coût de la formation plafonnée à 2 000 € HT, soit une aide maximum de 1 000 €.

Pour le module pilotage d'une entreprise du parcours aidé à l'installation : une aide forfaitaire de 300 €.

Selon les projections relatives aux installations sur le territoire, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie anticipe la réception de 1 à 3 demandes d'aide par an.

1 aide financière accordée en 2025.

Collecte des pneus usagés dans les exploitations agricoles

Pendant des années, les pneus usagés ont été utilisés pour maintenir les bâches de protection des fourrages. Aujourd'hui, leur dégradation pose un réel problème environnemental : les résidus peuvent polluer les milieux naturels, notamment aquatiques, et représenter un danger pour les animaux, en particulier les bovins, qui risquent de les ingérer.

Face à ces enjeux, l'Etat, en lien avec les acteurs de la filière pneumatique, a lancé un plan d'action volontaire pour financer partiellement les campagnes de collecte de pneus usagés. Ces opérations sont organisées par des organismes professionnels agricoles, avec le soutien de partenaires locaux, dont les collectivités territoriales, afin de réduire le coût pour les exploitants.

Pour accompagner les différentes collectes organisées sur son territoire, l'intercommunalité a apporté une aide forfaitaire de 20 € par tonne collectée, contribuant ainsi à alléger les coûts pour les exploitants engagés dans cette dynamique.

En 2025, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie a contribué à hauteur de 4 134,80 € à la collecte de pneus usagés auprès de 17 exploitations agricoles.

Soutien aux agriculteurs fragilisés

Solidarité Paysans 85 accompagne les agriculteurs en situation de fragilité, quelle qu'en soit la nature : difficultés économiques, isolement, problèmes familiaux ou de santé. L'association propose un suivi personnalisé, dans le respect de la confidentialité, pour aider les exploitants à retrouver des perspectives et à faire face aux situations complexes.

Accompagnement personnalisé et confidentiel proposé par Solidarité Paysans 85:

Appui technique et économique : analyse de la situation, recherche de solutions, médiation avec les partenaires.

Soutien social et humain : écoute, orientation vers les services adaptés, accompagnement dans les démarches.

Aide à la réorganisation de l'exploitation : réflexion sur les choix professionnels, traitement de la dette, appui à la reconversion ou à la transmission.

En 2025, l'Agglomération a versé une aide de 1 500 € à Solidarité Paysans pour accompagner les agriculteurs en difficulté sur son territoire et lutter contre l'exclusion en milieu rural.

Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU



ENJEU

Développer les circuits courts en matière agricole et alimentaire.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Aider les petits producteurs locaux à vivre dignement, sans intermédiaire.
- Concilier performance économique et environnementale.
- Viser le bien-être nutritionnel des consommateurs.
- Assurer la vitalité de nos campagnes.

ACTIONS PHARES

Guide des producteurs locaux en vente directe

L'épuisement constaté du modèle agrochimique, mis en place dans les années 1950, tend à laisser progressivement la place à une agriculture plus raisonnée, qui ne dégrade pas les sols, qui permet aux agriculteurs de vivre de leur travail, et surtout qui soit fondée sur la proximité.

C'est dans ce cadre qu'a été créé, en 2016, le Guide des producteurs locaux en vente directe.

Ce document recense et présente les exploitants agricoles du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pratiquant la vente directe.

Il comprend une carte du territoire localisant les différents producteurs concernés. On y retrouve toutes les coordonnées des exploitants agricoles, les types de produits vendus et les modalités de vente (jours et heures d'ouverture, conditionnement, etc.). Les lieux et dates des marchés organisés sur le territoire sont également indiqués.

Ce guide est disponible gratuitement dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, les 14 mairies et offices de tourisme. Il est par ailleurs possible de le télécharger sur le site internet payssaintgilles.fr.

SERVICE RÉDACTEUR

Développement économique

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

THÉMATIQUE

L'agriculture et l'alimentation

Des gains multiples

En lien désormais avec le Projet Alimentaire Territorial, le Guide des producteurs locaux en vente directe est générateur de nombreux bénéfices multidirectionnels :

économique : sorti partiellement de sa dépendance à l'égard des industriels et de la grande distribution, le producteur est davantage libre de fixer ses prix. L'absence d'intermédiaire lui permet, de fait, de mieux se rémunérer. Il a même la possibilité de créer plus de valeur ajoutée, en transformant ses matières premières ;

social : la vente directe est bénéfique pour l'emploi local. Elle donne également la possibilité de renforcer le lien social entre le producteur et le consommateur ;

environnemental : les produits vendus en circuit court parcourent peu de distance et nécessitent moins d'emballage et de conditionnement ;

sanitaire : de plus en plus soucieux de leur santé et de plus en plus vigilants sur l'origine des aliments, les consommateurs peuvent ainsi manger mieux, manger équilibré, manger de saison, et manger durable.

**Contribution aux objectifs
du développement durable
de l'ONU**



SERVICE RÉDACTEUR

Affaires juridiques et marchés publics

FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

THÉMATIQUE

L'exemplarité et l'éco-responsabilité de la collectivité

ENJEU

Développer la commande publique durable.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics.
- Développer les opportunités d'insertion pour les plus éloignés de l'emploi.

ACTIONS PHARES

Adhésion au Guichet vert RESECO

Dans le cadre du PNAD 2022-2025, un service de conseil environnemental est proposé aux acheteurs publics, intitulé "guichet vert". Ce guichet de la région Grand Ouest est l'association RESECO auquel l'Agglomération a adhéré par délibération n°2023 07 17 du 14 décembre 2023.

Les agents du service sont inscrits membres de RESECO. À ce titre, ils :

- sont destinataires de la newsletter RESECO,
- participent au webinaire mensuel d'actualité de l'achat responsable,
- ont accès à l'outil LA REF, ainsi qu'à la base de données de RESECO comportant des exemples de clauses, et de critères de jugement selon les marchés et aux partages d'expérience "Partage ton REX" des autres collectivités du grand ouest.
- sont destinataires de l'invitation à la rencontre territoriale départementale achat durable.

Les services construction, ingénierie et voirie, amenés à assurer la passation régulièrement de marché, ont été invités à s'inscrire en tant que membres de RESECO afin de disposer des informations et banques de données.

La directrice du service a suivi en 2024 une session de formation sur les clauses environnementales organisée par RESECO regroupant les agents en charge des marchés publics de plusieurs collectivités de Vendée, au siège du SYDEV. Ce contenu a été partagé avec les autres agents en charge de la rédaction et de la passation des marchés publics.

Perspectives 2026

La session de formation sur les clauses environnementales, initialement prévue au 2^e semestre 2025 et animée par RESECO, a été reportée à janvier 2026, une tenue en fin d'année 2025 n'étant pas jugée pertinente.

Clauses d'insertion et environnementales dans les marchés

Des agents du service ont suivi des formations sur les clauses environnementales et sociales dans les marchés publics en 2024 et 2025 afin de sensibiliser les services prescripteurs et de développer les dispositions environnementales (clauses environnementales et critère de jugement environnemental).

Les clauses environnementales, selon l'objet des marchés publics et la pertinence de ces clauses ont été développées, et font l'objet de pénalités en cas de non-respect pour atteindre environ 1 marché sur 3 sur le second semestre 2025.

Pour le matériel informatique, l'Agglomération adhère à la centrale d'achats CANUT et peut ainsi passer commande sur les marchés "Matériels informatiques et télécoms reconditionnés et remis à niveau (PC, portables, serveurs, éléments actifs de réseau, téléphones, tablettes...)", "logiciels d'occasion" afin de s'acquitter de ses obligations en matière de réemploi et de fournitures intégrant des matières recyclées imposées par l'article 58 de la loi AGECE. Des clauses dédiées dans ces marchés d'informatique permettent de disposer du reporting. En ce qui concerne les clauses d'insertion, la mission de facilitateur de clauses sociales qu'exerçait par le passé la Maison Départementale de l'Emploi et de la Formation (MDEDE) a été reprise par le Département qui a recruté une facilitatrice au cours du 1^{er} semestre.

Contribution aux objectifs du développement durable de l'ONU



Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant
CS 63669 – Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 • **Courriel** accueil@payssaintgilles.fr

